

PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

HORIZON 2007-2010

TABLE DES MATIÈRES

1	SOMMAIRE EXÉCUTIF	5
2	INTRODUCTION	6
2.1	LA VISION À LONG TERME	6
2.2	LES OBJECTIFS QUALITATIFS DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR GAZ MÉTRO	8
2.3	L'OBJECTIF QUANTITATIF DU PGEÉ	9
2.4	PRINCIPES DIRECTEURS DE L'INTERVENTION DE GAZ MÉTRO	10
3	SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE LA RÉGIE	11
3.1	AJUSTEMENT DES ÉCONOMIES DU PE113 (CHAUFFE-EAU INSTANTANÉ)	11
3.2	POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE	11
	3.2.1 <i>Les résultats pour le marché industriel</i>	12
3.3	REJOINDRE LA CLIENTÈLE MUNICIPALE.....	12
3.4	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES PRÉVISIONS	13
3.5	CALENDRIER D'ÉVALUATION DE PROGRAMMES	14
3.6	AJOUT DU COÛT UNITAIRE DES PROGRAMMES INTANGIBLES.....	17
3.7	PRISE EN COMPTE DE LA CATÉGORIE TARIFAIRE DES PARTICIPANTS AU PGEÉ	17
	3.7.1 <i>Intégration de la catégorie tarifaire des participants du PGEÉ aux bases de données</i>	17
	3.7.2 <i>Les paliers présentés</i>	18
3.8	ALLOCATION DES COÛTS DU PGEÉ	19
	3.8.1 <i>Allocation des montants d'aides financières</i>	20
	3.8.2 <i>Allocation du budget d'exploitation du PGEÉ</i>	21
	3.8.3 <i>Allocation des frais reportés</i>	22
	3.8.4 <i>Allocation du MAPR passé pour le calcul de l'impact tarifaire global</i>	22
3.9	SYNTHÈSE DES DIVERSES ALLOCATIONS DE COÛTS.....	23
3.10	IMPACT TARIFAIRE DU PGEÉ.....	24

3.11	PLAN D'ACTION POUR LA CLIENTÈLE DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU	25
3.11.1	<i>Portrait des ménages à faible revenu.....</i>	27
3.11.2	<i>Plan d'action pour les ménages à faible revenu.....</i>	30
3.11.3	<i>Conclusion du plan d'action pour la clientèle des ménages à faible revenu.....</i>	33
3.12	LE PROCESSUS DE CONSULTATION	33
3.13	MISE À JOUR GÉNÉRALE DU PGEÉ	34
4	SUIVI DES PAEE 2006-2007 ET MISE À JOUR DU PORTEFEUILLE DES PAEE POUR 2007-2010.....	34
4.1	SUIVI DES PAEE 2006-2007 ET TABLEAUX DE SUIVI	34
4.2	LES COÛTS ÉVITÉS DE GAZ MÉTRO	36
4.3	LE PORTEFEUILLE DES PAEE DE GAZ MÉTRO.....	36
4.3.1	<i>Mise à jour des programmes et résultat des tests de rentabilité.....</i>	36
4.3.1.1	Modification du programme de chaudières à condensation (PE210).....	37
4.3.1.2	Création de programmes ciblant les ménages à faible revenu	37
4.3.2	<i>Ratio coût par m³ économisé</i>	38
4.3.3	<i>Paramètres des programmes tangibles et intangibles - PGEÉ 2007-2010.....</i>	40
4.3.3.1	Marché résidentiel.....	40
4.3.3.2	Marchés affaires (CII), multi-locatif et VGE.....	52
5	SUIVI ET MISE A JOUR DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET PROJETS DE DÉMONSTRATION	72
5.1	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	73
5.2	RECHERCHE DE MARCHÉ.....	76
6	LES PERTES DE REVENUS ET L'IMPACT TARIFAIRE.....	78
6.1	LE CALCUL DES PERTES NETTES DE REVENUS.....	78
6.2	L'IMPACT TARIFAIRE RÉSULTANT DE LA RÉALISATION DU PGEÉ	78
7	DONNÉES DEMANDÉES PAR L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	79
8	LES RESSOURCES REQUISES	83

9 LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS..... 85

1 **1** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

2

3 Le présent document constitue la mise à jour du PGEÉ de Gaz Métro, visant la période
4 d'octobre 2007 à septembre 2010.

5

6 Gaz Métro prévoit des économies cumulatives (voir Gaz Métro-9, document 2, page 11) de près
7 de 1 046 Mm³ sur la durée de vie utile des mesures implantées. Ceci représente des
8 économies monétaires nettes de 357,7 M\$ en dollars de l'année 2006 pour l'ensemble des
9 participants comparativement à 364,6 M\$ pour le PGEÉ 2006-2009. Si on se place du point de
10 vue plus général de Gaz Métro et de l'ensemble de sa clientèle (TCTR), cela représente des
11 économies de 131,2 M\$ comparativement à 147 M\$ pour le PGEÉ 2006-2009 (voir Gaz Métro-
12 9, document 2, page 11).

13

14 Le coût direct du PGEÉ 2007-2010 (voir Gaz Métro-9, document 2, page 23) est estimé à
15 35,2 M\$, composé d'un montant de 28,8 M\$ pour l'aide financière directe et de 6,4 M\$ en
16 dépenses d'exploitation.

17

18 Pour la première année d'implantation du PGEÉ 2007-2010, Gaz Métro prévoit des économies
19 annuelles de 23,7 Mm³, représentant pour les participants des économies monétaires nettes de
20 125,6 M\$ sur la durée de vie utile des programmes (voir Gaz Métro-9, document 2, page 8).

21

22 Pour l'année 2007-2008, Gaz Métro demande à la Régie l'approbation d'un budget totalisant
23 11 848 496 \$, dont 9,7 M\$ en aide financière directe et 2,1 M\$ en dépenses d'exploitation (voir
24 Gaz Métro-9, document 2, page 20).

25

26 Les modifications majeures à souligner dans la conception du présent PGEÉ sont :

27

- 28 • Lancement de trois programmes ciblant spécifiquement la clientèle des ménages à
29 faible revenu, en plus d'une vaste étude de caractérisation de cette clientèle en
30 collaboration avec le FEÉ;
- 31 • Refonte importante des programmes de chaudières PE210 et PE202, de manière à
32 refléter les changements survenus dans le marché durant les dernières années;

- 1 • Pour le programme d'étude et d'aide à l'implantation de mesures en efficacité
2 énergétique s'adressant à la clientèle grande entreprise (PE211), rendre admissibles au
3 programme les études réalisées par les ingénieurs d'usine, à condition que les critères
4 techniques soient respectés;
- 5 • Introduction d'un tableau présentant la participation des deux dernières années ainsi
6 que la répartition des aides financières prévues en 2007-2008, le tout par palier tarifaire
7 (Gaz Métro-9, document 2, pages 25 à 33);
- 8 • Présentation d'une nouvelle méthode globale d'allocation des coûts du PGEÉ
- 9 • Introduction du calcul de l'impact tarifaire par tarifs et sous-paliers tarifaires;
- 10 • Considération du portrait plus global du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et
11 nouvelles technologies (PEEÉNT), et introduction du tableau de suivi requis par l'AEÉ
12 selon l'article 22.1 de la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique*, L.R.Q., chapitre A-
13 7.001.

14 **2 INTRODUCTION**

15 **2.1 LA VISION À LONG TERME**

16 Encore cette année, Gaz Métro a déployé beaucoup d'initiatives afin que l'efficacité énergétique
17 demeure au cœur de ses priorités. Cet engagement envers l'efficacité énergétique se
18 concrétisera plus que jamais dans le PGEÉ 2007-2008, entre autres grâce à deux éléments
19 d'envergure qui assureront la pérennité des efforts pour réaliser des économies d'énergie chez
20 la clientèle. Ces deux éléments sont le dépôt de la Stratégie énergétique du Québec et le
21 renouvellement du mécanisme incitatif à la performance de Gaz Métro.

22

23 La Stratégie énergétique du Québec, déposée en mai 2006 et encadrée par la *Loi concernant*
24 *la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions*
25 *législatives* (Projet de loi 52), adoptée en décembre de la même année, matérialise les efforts
26 en économies d'énergie qui devront être consentis par toute l'industrie du gaz naturel à
27 l'horizon 2015. Au total, ce sont 350 Mm³ de gaz naturel qui devront être économisés chez les
28 clients de Gaz Métro et de Gazifère, grâce à leurs PGEÉ respectifs ainsi qu'au Fonds en
29 efficacité énergétique (FEÉ). Cet objectif sera intégré dans le PEEÉNT, dont est responsable
30 l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec (AEÉ). La vision à long terme de Gaz Métro en

1 efficacité énergétique est donc largement tributaire de cet objectif fixé par la Stratégie
2 énergétique et assure ainsi la pérennité des efforts en ce sens.

3

4 Le renouvellement du mécanisme incitatif à la performance de Gaz Métro (ci-après mécanisme
5 incitatif) cristallise, quant à lui, les efforts quantitatifs en efficacité énergétique qui devront être
6 déployés au cours des prochaines années. Le mécanisme incitatif fixe la cible à 24 millions de
7 mètres cubes par année et associe l'atteinte de cet objectif à un incitatif de 4 millions de dollars.
8 Il s'agit d'un objectif net d'opportunistes, qui sera suivi de façon cumulative sur les trois
9 prochaines années. Ainsi, l'objectif cumulatif sera de 24 millions de mètres cubes en 2007-
10 2008, de 48 millions de mètres cubes en 2008-2009 et de 72 millions de mètres cubes en 2009-
11 2010.

12

13 La combinaison de ces deux éléments, à savoir la Stratégie énergétique et le mécanisme
14 incitatif, font preuve de l'engagement formel de Gaz Métro envers l'efficacité énergétique pour
15 l'ensemble de sa clientèle et ce, sur un horizon à moyen et long termes.

16

17 Le présent PGEÉ prend donc ici beaucoup d'importance dans la stratégie de positionnement de
18 Gaz Métro auprès de sa clientèle, qui s'articule autour de plusieurs thèmes parmi lesquels on
19 retrouve le confort, le conseil, l'innovation et l'efficacité énergétique.

20

21 Plus que jamais, l'intégration de l'efficacité énergétique implique la contribution des autres
22 acteurs de la scène énergétique. Le PEEÉNT implique une collaboration importante avec l'AEÉ
23 et les autres distributeurs d'énergie. Il faut mentionner aussi les consommateurs, les
24 manufacturiers, les corps de métiers spécialisés, les centres de recherche, les institutions
25 d'enseignement, ainsi que les groupes sociaux et environnementaux.

26

27 La vision à long terme de Gaz Métro s'articule autour de quatre grands axes :

28

- 29 1. Intégrer l'efficacité énergétique dans toutes les activités de l'entreprise;
- 30 2. Viser à long terme la transformation de marché;
- 31 3. Viser la pérennité des interventions en efficacité énergétique, de concert avec les autres
- 32 acteurs de la scène énergétique;

- 1 4. Préciser les objectifs d'efficacité énergétique à moyen et long termes, lorsque les données
2 le permettent.

3 **2.2 LES OBJECTIFS QUALITATIFS DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**
4 **POUR GAZ MÉTRO**

5 Les objectifs qualitatifs qui ont guidé l'élaboration des PAEE de Gaz Métro sont demeurés les
6 mêmes depuis les débuts du PGEÉ :

- 7
- 8 1. Augmenter l'efficacité énergétique des systèmes à gaz naturel et des usages finaux;
 - 9 2. Répondre aux besoins et attentes de la clientèle de Gaz Métro et contribuer à en améliorer
10 le confort;
 - 11 3. Viser en priorité la clientèle à faible et moyen débits qui fait face à des barrières techniques,
12 financières et informationnelles plus importantes, par rapport à la clientèle grand débit;
 - 13 4. Favoriser la protection de l'environnement par la diminution des gaz à effet de serre;
 - 14 5. Opter pour une approche qui se traduira, à long terme, par une transformation de marché,
15 c'est-à-dire en mettant l'emphase sur des mesures qui auront un impact durable et des
16 interventions qui élimineront de façon permanente les barrières qui nuisent au
17 positionnement dominant sur les marchés des technologies en efficacité énergétique les
18 plus efficaces.

19

20 Deux nouveaux objectifs qualitatifs viennent s'ajouter pour le PGEÉ 2007-2008, conséquence
21 directe de la Stratégie énergétique du Québec et du renouvellement du mécanisme incitatif :

- 22
- 23 1. *Maximiser les efforts auprès de la clientèle à grand débit* : dans l'atteinte d'un objectif
24 annuel de 24 millions de mètres cubes (net d'opportunistes) et en regard de la cible à long
25 terme de 350 millions de mètres cubes, un maximum d'économies d'énergie devront être
26 réalisées chez les clients à grand débit. C'est en lien avec cet objectif que Gaz Métro
27 propose un ajustement au programme d'étude et d'aide à l'implantation de mesures en
28 efficacité énergétique (PE211).
 - 29
 - 30 2. *Accroître les efforts auprès de la clientèle des ménages à faible revenu* : au cours des
31 prochaines années, Gaz Métro devra déployer tous les efforts nécessaires pour rejoindre

1 cette clientèle, en collaboration étroite avec le FEÉ. Il s'agit ici d'offrir des programmes
2 conjoints et adaptés aux ménages à faible revenu et à la clientèle sociocommunautaire
3 s'adressant à eux. Gaz Métro devra aussi travailler conjointement avec les organismes du
4 milieu, afin d'améliorer le ciblage de cette catégorie de clientèle. D'ailleurs la section 3.11 du
5 PGEÉ présente un plan d'action pour ces clients.

6 **2.3 L'OBJECTIF QUANTITATIF DU PGEÉ**

7 Cet objectif correspond au nombre de mètres cubes économisés fixé dans le nouveau
8 mécanisme incitatif de Gaz Métro. La répartition de cet objectif est réalisée à partir d'analyses
9 de marché et des résultats d'évaluation de chaque programme. L'objectif du PGEÉ représente
10 donc la somme des économies de gaz naturel générées par l'implantation des différents
11 programmes d'efficacité énergétique contenus dans le PGEÉ.

12
13 À chaque nouveau PGEÉ, Gaz Métro s'enrichit de données provenant des nouveaux
14 participants, ce qui contribue à une amélioration constante des prévisions et des objectifs. Dans
15 ce contexte, le suivi et l'évaluation des programmes revêtent une importance capitale pour
16 l'amélioration continue du PGEÉ. Consciente des dépassements importants observés dans
17 certains programmes (notamment le PE210), Gaz Métro accorde une attention toute particulière
18 à l'exercice de prévision par programme, qui a été réalisé dans le cadre du présent PGEÉ
19 (2007-2008).

20
21 Ainsi, l'objectif quantitatif du PGEÉ 2007-2008 est directement lié à la cible annuelle de 24
22 millions de mètres cubes, fixée dans le mécanisme incitatif pour les prochaines années.
23 L'objectif quantitatif à long terme est, quant à lui, lié à la cible globale de 350 millions de mètres
24 cubes d'économies contenue dans la Stratégie énergétique du Québec.

25
26 L'arrivée du nouveau mécanisme incitatif implique par ailleurs un changement important au
27 niveau du PGEÉ, à savoir la disparition du mécanisme d'ajustement des pertes de revenus
28 (MAPR). Le MAPR sera remplacé par un incitatif à la performance, qui prévoit, pour Gaz Métro,
29 une récompense de 4 millions de dollars pour l'atteinte de ses objectifs d'économie d'énergie.
30 Les variations négatives de volumes, neutralisées par l'ancien MAPR, seront en partie

1 neutralisées par l'introduction d'un nouveau facteur exogène dans le mécanisme incitatif à la
2 performance de Gaz Métro.

3
4 La Stratégie énergétique du Québec présente quant à elle, des objectifs annuels basés sur
5 l'année financière du gouvernement du Québec, soit du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année.
6 Une section particulière du PGEÉ 2007-2008 sera consacrée à la répartition trimestrielle des
7 objectifs afin de les faire coïncider avec l'année financière de l'AEÉ et du PEEÉNT.

8 **2.4 PRINCIPES DIRECTEURS DE L'INTERVENTION DE GAZ MÉTRO**

9 Le PGEÉ suit également une série de principes directeurs visant à assurer la rentabilité des
10 mesures d'économie d'énergie pour le distributeur et sa clientèle. La venue d'un objectif annuel
11 fixé dans le mécanisme incitatif et la disparition du MAPR ne viennent affecter en rien l'intégrité
12 de ces principes qui sont les suivants :

- 13
- 14 1. Ne pas avoir un impact tarifaire indu sur la clientèle;
 - 15 2. Maximiser la probabilité de succès en misant sur des interventions déployées initialement à
16 l'échelle de projets pilotes, afin de vérifier au préalable la rentabilité et la faisabilité à grande
17 échelle pour le distributeur et sa clientèle;
 - 18 3. Minimiser les opportunités perdues qui affichent des conditions de réalisation acceptables
19 autant pour Gaz Métro que pour ses clients;
 - 20 4. Maximiser l'effet de levier en adoptant des programmes complémentaires aux initiatives
21 gouvernementales et en favorisant la coentreprise ou la collaboration avec les sociétés de
22 services énergétiques et les autres distributeurs ou fournisseurs d'équipements intéressés.
23 La collaboration étroite de Gaz Métro avec l'AEÉ dans l'élaboration du PEEÉNT, assurera
24 un arrimage optimal avec les programmes «horizontaux» du gouvernement et des autres
25 distributeurs d'énergie. Par programmes «horizontaux», nous entendons des initiatives en
26 efficacité énergétique qui visent l'utilisation de plus d'une forme d'énergie. Nous pouvons
27 donner comme exemple les programmes d'études de faisabilité ou d'aide à l'implantation,
28 présents autant chez Gaz Métro que chez Hydro-Québec Distribution. Les programmes
29 considérés «verticaux» sont spécifiques à un distributeur d'énergie, comme le sont par
30 exemple les programmes d'appareils tels que celui visant les chaudières à condensation;

- 1 5. S'associer à des organisations regroupant d'autres distributeurs d'énergie, afin de partager
- 2 leur expertise et leur savoir-faire dans le domaine. Encore une fois, la participation de Gaz
- 3 Métro dans l'élaboration du PEEÉNT, assurera le respect de ce principe directeur;
- 4 6. Concevoir des programmes flexibles qui peuvent facilement s'adapter aux conjonctures
- 5 économiques et énergétiques afin de ne pas perturber le marché;
- 6 7. Maximiser les gains possibles d'efficacité énergétique.

7 **3 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE LA RÉGIE**

8 **3.1 AJUSTEMENT DES ÉCONOMIES DU PE113 (CHAUFFE-EAU INSTANTANÉ)**

9 La Régie, dans sa décision D 2006-140 page 36, nous indique que :

10 *« En ce qui concerne le programme PE113 Chauffe-eau instantané, la Régie demande à SCGM*

11 *d'ajuster, dès le prochain rapport annuel, les économies d'énergie sur la base de la consommation*

12 *de gaz pour fins de chauffage de l'eau. »*

13

14 L'ajustement a été apporté et présenté dans le rapport annuel déposé l'automne dernier¹. Pour

15 l'année en cours (2006-2007) les économies utilisées sont les mêmes que celles utilisées pour

16 2005-2006, après correction. Ce programme a fait l'objet d'une évaluation déposée dans le

17 présent dossier tarifaire à la pièce Gaz Métro – 9, document 7 et les nouveaux paramètres

18 recommandés par l'évaluation seront utilisés dans la présente cause tarifaire.

19 **3.2 POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE**

20 La Régie, dans sa décision D 2006-140 page 38, nous indique que :

21 *« Elle (la Régie) autorise SCGM à reporter le dépôt du rapport d'évaluation du potentiel technico-*

22 *économique pour la clientèle industrielle à la demande d'approbation du budget de 2008 du PGEÉ.*

23 *Ce rapport doit être déposé suffisamment d'avance pour que la Régie et les intervenants disposent*

24 *du temps nécessaire à son étude, que le PGEÉ soit traité en sujet d'audience ou inclus au PEN. »*

25

26 Afin de répondre à la demande de la Régie de l'énergie, Gaz Métro a de nouveau mandaté la

27 firme externe Technosim afin de procéder à l'étude du potentiel technico-économique pour les

¹ R-3618-2006, Gaz Métro-12, Document 2, pages 6-7.

1 différentes mesures visées par une utilisation du gaz naturel, et ce, pour le marché industriel
2 desservi par Gaz Métro. Le FEÉ a contribué à cette étude dans une faible proportion
3 puisqu'une partie de l'étude couvrait une clientèle non visée par le FEÉ (soit les VGE). Le FEÉ
4 voulait néanmoins connaître le potentiel pour leurs programmes visant le marché du petit
5 industriel.

6 **3.2.1 Les résultats pour le marché industriel**

7 À l'automne 2006, la firme Technosim a été mandatée afin de procéder à l'analyse du potentiel
8 technico-économique visant le marché industriel, autant dans le marché affaires (CII) que pour
9 la clientèle VGE. L'étude vise à quantifier les économies potentielles réalisables sur la base des
10 technologies et des mesures d'efficacité énergétique disponibles sur le marché qui sont
11 éprouvées au point de vue technologique. L'horizon de cette étude est de cinq ans. La
12 méthodologie employée vise à définir un nombre de clients types par segment de marché et à
13 appliquer à ceux-ci des mesures d'efficacité énergétique. Une analyse rapide du rapport permet
14 de constater un potentiel technico-économique d'économie d'énergie pour Gaz Métro sur un
15 horizon de cinq ans de 367 M m³ pour le marché industriel. Selon le rapport, environ 93 % de la
16 consommation industrielle est associée aux procédés et aux pertes d'énergie des centrales
17 énergétiques. La liste des mesures intégrales est incluse dans le rapport de potentiel technico-
18 économique pour le marché industriel qui se trouve sous la cote Gaz Métro-9, document 3.

19 **3.3 REJOINDRE LA CLIENTÈLE MUNICIPALE**

20 La Régie, dans sa décision D 2006-140 page 36, nous indique que :

21 *« SCGM propose d'ajuster les approches institutionnelles afin qu'elles permettent de mieux*
22 *rejoindre la clientèle municipale, dès la demande d'approbation du budget 2008 du PGEÉ. La Régie*
23 *accueille cette proposition et demande à SCGM de la mettre en applications dès la demande*
24 *d'approbation du budget 2008 du PGEÉ. »*

25
26 Gaz Métro entend collaborer à un projet de portail de services en énergie mené par l'UMQ qui
27 se veut un guichet unique d'information offrant des services de première ligne pour les élus
28 municipaux se posant des questions sur les sujets touchant l'énergie. Le portail vise à
29 permettre aux municipalités d'avoir accès à l'information, aux offres et programmes s'adressant
30 à eux et ce, sans être dans l'obligation de développer cette expertise à même leur municipalité.
31 Les élus auraient ainsi accès à du personnel qualifié en mesure de répondre à leurs questions

1 et s'assurer qu'ils bénéficient de toutes les offres possibles s'adressant à eux. Le FEÉ et Hydro-
2 Québec sont actuellement partenaires de ce projet qui en est à sa phase de conception, alors
3 que d'autres partenaires pourraient se greffer en cours de projet. Gaz Métro est convaincue que
4 ce guichet unique permettra de mieux promouvoir l'efficacité énergétique auprès des
5 municipalités.

6 **3.4 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES PRÉVISIONS**

7 La Régie, dans sa décision D 2006-140 page 32, nous indique ceci :

8 « (...) **la Régie invite SCGM à porter une attention particulière à la qualité des prévisions à la base**
9 **de l'établissement du budget annuel, dans le cadre des futures demandes de budget du PGEÉ.** »

10

11 Gaz Métro est très sensible à ce dernier point et chaque année ses prévisions sont faites de
12 façon rigoureuse, selon l'information disponible. Toutefois, au moment d'établir les prévisions
13 de l'année suivante, il faut se baser sur les résultats de l'année en cours qui sont partiels (5
14 mois sur 12). Cependant, depuis deux ans, le nombre de participants pour certains programmes
15 a atteint une masse critique intéressante permettant de baser les prévisions sur des tendances
16 historiques de plus long terme. Qui plus est, la mise en place d'une cible gouvernementale de
17 350M m³ et le renouvellement du mécanisme incitatif amènent également Gaz Métro à faire ses
18 prévisions dans un contexte plus global, avec un ordre de grandeur connu.

19

20 Pour recentrer cet objectif, tous les cas types des programmes CII et VGE ont été révisés sur la
21 base historique des volumes moyens de trois ans de consommation, pour chacun des
22 participants. De plus, les montants d'aides financières attribués à chacun des programmes ont
23 été révisés en fonction des moyennes pondérées observées par participant par année depuis le
24 début des programmes. La même méthode a été appliquée pour les économies. Pour les
25 programmes résidentiels, cette variabilité est moins grande et les cas types sont révisés, au
26 besoin, lors des évaluations.

27

28 Le nombre de participants, quant à lui, a été basé d'une part sur l'historique de participation, en
29 plus de prendre en compte les dossiers actuellement engagés qui seront payés
30 subséquentement dans l'année en cours. À cela sont venus s'ajouter des pronostics sur

31

1 l'évolution future du marché. L'objectif ciblé cette année s'avère le plus élevé de toutes les
2 prévisions faites jusqu'à présent et les budgets prévus prennent en compte cette réalité, ce qui
3 devrait répondre à la préoccupation de la Régie.

4 **3.5 CALENDRIER D'ÉVALUATION DE PROGRAMMES**

5 La Régie, dans sa décision D 2006-140 page 38, demande ceci :

6 « (...) la Régie demande à SCGM, dans le cadre de la demande d'approbation du budget 2008 du
7 PGEÉ, de déposer une mise à jour du calendrier d'évaluation du PGEÉ. Ce calendrier doit préciser,
8 pour chaque programme, le nombre minimal de participants requis ainsi que le moment prévu de
9 l'évaluation, tenant compte d'un cycle complet d'évaluation de trois ans. L'évaluation des
10 programmes industriels doit être prioritaire, vu l'ampleur des économies d'énergie et des sommes
11 qui y sont associées. »

12

13 Le tableau qui suit présente le calendrier d'évaluation des programmes proposé par Gaz Métro.
14 Ce dernier a été construit en mettant l'emphase sur les deux aspects de la demande de la
15 Régie, soit réaliser un cycle complet d'évaluation de tous les programmes en trois ans et
16 accorder une priorité à l'évaluation des programmes des marchés CII et VGE. Le nombre
17 minimal de participants pour réaliser une évaluation se situe à 60. En deçà de ce seuil il s'avère
18 difficile de compléter une évaluation avec un niveau de qualité qui soit acceptable. De ce fait,
19 Gaz Métro pourrait être amenée à changer certains paramètres de ses programmes sur la base
20 d'un nombre trop restreint de participants. Le budget alloué à l'évaluation de programmes
21 constitue également un autre aspect important à considérer. En effet, le budget permet de
22 réaliser environ trois évaluations de qualité par année. Dans sa décision (D-2006-140), la Régie
23 note l'intention de Gaz Métro de compléter l'évaluation des programmes PE101 et PE102
24 (page 37). Or, afin de mettre l'emphase sur les programmes du marché CII, Gaz Métro propose
25 de reporter l'évaluation de ces programmes à l'été 2008. Dans le cadre de la présente cause
26 tarifaire, on retrouve les évaluations réalisées durant la dernière année financière, soit celles
27 relatives aux programmes PE113, PE202 et PE210. Comme le démontre le tableau qui suit,
28 durant l'été 2007, Gaz Métro compte procéder à l'évaluation des programmes d'infrarouge
29 (PE215 et PE217) qui n'atteignent pas encore les niveaux de participation souhaités. Pour la
30 prochaine année financière, les programmes de chauffe-eau CII (PE200, PE212) seront
31 évalués à l'automne, celui de chaudière efficace et de générateur d'air chaud (PE201, PE213)

- 1 au printemps prochain alors que ceux de générateurs d'air chaud résidentiels (PE101, PE102)
- 2 le seront à l'été 2008.

1
2 **Tableau 1 : Calendrier proposé pour l'évaluation des programmes du PGEÉ de Gaz Métro**

Programme	2006					2007												2008											
	2002	2003	2004	2005	2006	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
101 Générateur d'air chaud - R. existant		C																											
102 Générateur d'air chaud – R NC		C																											
103 Thermostat électronique programmable	C				C																								
111 Chaudière AFUE 85% et plus																													
113 «Chauffe-eau instantané (projet pilote)									R																				
200 Chauffe-eau efficacité intermédiaire (eau sanitaire)			C													07													
201 Générateur d'air chaud 3 ^{ème} génération - CII																													
202 Chaudière à efficacité intermédiaire			C						R																				
207 Programme d'étude (1,3, M)					C																								
208 Programme d'aide à l'implantation (1, 3, M)					C																								
210 Chaudière et fournaise à condensation			C						R																				
211 Programme d'étude (4,5)					C																								
212 Chauffe-eau à condensation																07													
213 Chaudière efficace (lancé en 2003-2004)																													
215 Infrarouge (1, 3, M)																07													
216 Programme d'aide à l'implantation (4,5)					C																								
217 Infrarouge (4,5)																07													

C	Complétée
xx	À faire (les chiffres indiquent l'année de calendrier visée)
R	Évaluation déposée présente CT
/	Indique une fin d'année financière

1 **3.6 AJOUT DU COÛT UNITAIRE DES PROGRAMMES INTANGIBLES**

2 La Régie, dans sa décision D 2006-140 page 33, nous indique que :

3 *« La Régie demande à SCGM, pour des fins de comparaison avec d'autres distributeurs, d'ajouter*
4 *au Tableau VII.2 : Coûts des programmes, une ligne présentant le ratio, en \$/m3, du PGEÉ total*
5 *incluant les coûts des programmes intangibles, même si ces derniers n'entraînent pas d'économies*
6 *de gaz ».*

7
8 Cette demande de la Régie a été complétée, comme le démontre le tableau VII.2 de la pièce
9 Gaz Métro-9, document 2, page 13.

10 **3.7 PRISE EN COMPTE DE LA CATÉGORIE TARIFAIRE DES PARTICIPANTS AU PGEÉ**

11 La Régie, dans sa décision D 2006-140 page 32, demande :

12 *« (...) la Régie demande que la catégorie tarifaire et la consommation annuelle de gaz des*
13 *participants soient ajoutées à la base de données recueillies aux fins du suivi du PGEÉ, dès la*
14 *demande d'approbation du budget pour l'année 2008. Un tableau de bord supplémentaire à ceux*
15 *actuellement utilisés devra indiquer, pour chacun des programmes du PGEÉ, le nombre de*
16 *participants, les sommes accordées en subvention et les économies de gaz réalisées en lien avec*
17 *chacune des catégories utilisées lors de la répartition tarifaire. Ces données devront être*
18 *présentées par type de clientèle : résidentielle, CII et VGE. »*

19
20 Pour répondre adéquatement à ces demandes de la Régie, Gaz Métro a mis en place une
21 procédure en plusieurs étapes. En cours de processus, des décisions ont également dû être
22 prises à la lumière des résultats observés.

23 **3.7.1 Intégration de la catégorie tarifaire des participants du PGEÉ aux**
24 **bases de données**

25 Cette demande de la Régie a été complétée et, depuis le 1^{er} octobre 2006, il est possible de
26 connaître le tarif, le sous-tarif et le palier tarifaire des participants au PGEÉ. De manière à
27 pouvoir produire le tableau de bord demandé par la Régie cette année, plutôt que l'an prochain,
28 il a été décidé de retourner en arrière et d'attribuer la catégorie tarifaire aux participants des
29 deux dernières années du PGEÉ, soit 2004-2005 et 2005-2006. Par le passé², Gaz Métro a

² Cause tarifaire 2007, R3596-2006, SCGM-10, document 1, page13 de 63.

1 mentionné que pour le marché résidentiel, la presque totalité des participants au PGEÉ se
2 trouvaient dans le premier palier du tarif 1 tandis que les participants du marché affaires (CII)
3 respectent la répartition retrouvée dans la clientèle globale. Pour les VGE, le faible nombre de
4 participants rend les résultats assez variables. L'analyse réalisée cette année a permis de voir
5 aussi une certaine variabilité dans le niveau de participation pour les clients du marché affaires
6 (CII) d'une année à l'autre. Afin de présenter une répartition par paliers tarifaires qui soit plus
7 valable, Gaz Métro a décidé que pour la production du nouveau tableau de bord demandé, soit
8 le tableau XIII de la pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 25 à 33, pour chaque cause tarifaire
9 à venir, ce sera la moyenne de participation des deux dernières années complètes qui sera
10 présentée (dans le cas de la présente cause tarifaire, il s'agit des années 2004-2005 et 2005-
11 2006), soit en termes en terme de nombre de participants, de mètres cubes économisés et
12 d'aides financières versées. Le tableau présente le détail, programme par programme, et
13 contient un récapitulatif pour le marché résidentiel, le marché affaires (CII) et les VGE avec un
14 tableau synthèse par palier tarifaire, tous marchés confondus. Les dernières colonnes du
15 tableau présentent la répartition des prévisions pour l'année 2007-2008 réparties selon les
16 sous-tarifs et les paliers tarifaires, programme par programme. L'importance relative de chaque
17 tarif, sous-tarif et palier dans chaque programme selon la moyenne deux ans est utilisée afin de
18 répartir les données prévisionnelles de 2007-2008. Pour les synthèses, la somme programme
19 par programme a été utilisée afin de générer le tableau.

20 **3.7.2 Les paliers présentés**

21 Pour le tarif D₁, les résultats détaillés sont présentés par palier tarifaire et ce autant pour le
22 marché résidentiel qu'affaires (CII), en plus des deux combinés. Pour le tarif D_M, les résultats
23 sont présentés de manière globale (tels qu'on les trouve dans la répartition tarifaire³). Par
24 contre, dans le cas des tarifs D₃, D₄ et D₅, Gaz Métro, après analyse, a décidé de les présenter
25 de manière globale plutôt que par sous-tarif.

26

³ Cause tarifaire 2007, R-3596-2006, SCGM-13, document 6, page 1 de 2.

1 Plusieurs raisons ont justifié cette décision. Tout d'abord, le nombre de clients total de ces
2 catégories demeure faible. En effet, selon la cause tarifaire 2007⁴, il y avait un total de 63
3 clients au tarif D₃, 90 clients au tarif D₄ et 206 clients au tarif D₅. Avec aussi peu de clients au
4 total pour ces tarifs, il s'avère évident que le nombre de participants aux divers programmes du
5 PGEÉ sera très bas. Ainsi lors de certaines années, des tarifs, sous-tarifs ou paliers tarifaires
6 peuvent se retrouver sans participant, ou encore avec plusieurs participants l'année suivante.
7 Lors des rencontres de consultation, certains intervenants ont soulevé des enjeux de
8 confidentialité auxquels est sensible Gaz Métro. Qui plus est, dans les paliers où le nombre de
9 clients est très bas, il aurait pu en résulter qu'un client finance lui-même son aide financière du
10 PGEÉ à même ses tarifs de l'année suivante, ce qui va à l'encontre de l'objectif visé. Par
11 exemple, on retrouve un seul client au tarif D_{4.10}. Si ce dernier participe au PGEÉ, il se trouvera
12 à payer lui-même son aide financière l'année suivante. Gaz Métro considère qu'il serait
13 hasardeux de fournir les données par sous-palier pour les tarifs D₃₋₄₋₅, étant donné le faible
14 nombre de clients au total et de participants au PGEÉ, en plus de la forte variabilité dans les
15 niveaux de participation d'une année à l'autre chez cette clientèle.

16

17 Gaz Métro est consciente de l'enjeu que représente l'allocation des coûts du PGEÉ et elle
18 considère que la méthode proposée plus loin et qui repose, pour la partie des aides financières
19 (81 % du budget demandé), sur les données du tableau XIII, permet une répartition équitable
20 basée sur les dépenses réelles observées. Pour les autres composantes entrant dans le calcul
21 de l'impact tarifaire, l'allocation par palier tarifaire demande réflexion et s'avère plus complexe.

22 **3.8 ALLOCATION DES COÛTS DU PGEÉ**

23 Dans la prochaine section, une explication détaillée sera fournie sur la manière dont Gaz Métro
24 souhaite allouer les coûts du PGEÉ. Un amalgame de méthodes devra être déployé de manière
25 à satisfaire notamment les demandes de la Régie, tout en demeurant équitable sur les aspects
26 pour lesquels il est très complexe de procéder à une répartition tarifaire de la dépense
27 (administration, suivi, communications, etc.). Tel que mentionné plus tôt, les données des tarifs
28 D₃₋₄₋₅ demeurent groupées et ne sont pas présentées par sous-tarifs. Les montants ont été

⁴ Idem.

1 établis le plus précisément possible pour chacun de ces tarifs et ont ensuite été alloués entre
2 les sous-tarifs en fonction des volumes de distribution et des revenus totaux (FCTÉDinv) relatifs
3 à chaque tarif et sous-tarif dans une proportion de 50%-50%, telle que définie actuellement
4 dans la méthode d'allocation des coûts (Gaz Métro-13, document 6, page 2 de 2).

5 **3.8.1 Allocation des montants d'aides financières**

6 Les résultats de cette allocation se trouvent dans la dernière colonne du tableau XIII de la pièce
7 Gaz Métro-9, document 2, pages 25 à 33. Pour procéder à l'allocation des montants d'aides
8 financières prévus par tarifs et paliers tarifaires, Gaz Métro a observé, programme par
9 programme, la proportion que représentent chaque tarif et palier dans les montants moyens
10 d'aides financières des deux dernières années. Cette répartition a ensuite été appliquée à la
11 prévision totale pour le programme et répartie entre les différents tarifs et paliers. À titre
12 d'exemple, pour le PE201, le tableau 2 qui suit démontre comment la répartition moyenne des
13 montants des deux dernières années a été utilisée pour répartir le montant des aides
14 financières. Ainsi, pour le second palier du tarif D₁, le montant moyen des aides financières des
15 deux dernières années a été de 13 102 \$ sur un total d'aides financières de 45 000 \$, ce qui
16 représente un pourcentage de 29,1 %. Ce pourcentage de 29,1 % a ensuite été appliqué au
17 montant d'aides financières prévu en 2007-2008 pour ce programme, soit 73 440 \$, ce qui
18 donne un montant de 21 382 \$. L'exercice est répété pour tous les tarifs et paliers et ensuite
19 pour tous les programmes. On retrouve, à la dernière page du tableau XIII, la répartition des
20 montants d'aides financières du PGEÉ selon les tarifs et paliers. Pour les tarifs D₃₋₄₋₅, les
21 montants seront répartis entre les sous-tarifs en fonction des volumes de distribution et des
22 revenus totaux (FCTÉDinv) relatifs, dans une proportion de 50%-50%.

23

1 **Tableau 2 : Exemple de l'allocation des montants d'aides financières aux paliers**
 2 **tarifaires**

	Tarifs	Paliers	Subventions moyennes	Proportion (%)	Subventions 2007-2008
Programmes tangibles résidentiels					
PE201 - Générateur d'air chaud 3è génération - CII	1	1	25 074 \$	55,7%	40 920 \$
	1	2	13 102 \$	29,1%	21 382 \$
	1	3	4 206 \$	9,3%	6 865 \$
	1	4	655 \$	1,5%	1 068 \$
	1	5	0 \$	0,0%	0 \$
	1	6	0 \$	0,0%	0 \$
	1	7	0 \$	0,0%	0 \$
	1	8	0 \$	0,0%	0 \$
	1	9	0 \$	0,0%	0 \$
Total tarif 1			43 036 \$	95,6%	70 235 \$
Total tarif M			1 964 \$	4,4%	3 205 \$
Total tarif 3			0 \$	0,0%	0 \$
Total tarif 4			0 \$	0,0%	0 \$
Total tarif 5			0 \$	0,0%	0 \$
PE201 Total			45 000 \$	100,0%	73 440 \$

3 **Montant auquel chaque % sont appliqués**

4 **3.8.2 Allocation du budget d'exploitation du PGEÉ**

5 Pour procéder à l'allocation des dépenses d'exploitation du PGEÉ, la méthode employée pour
 6 les aides financières ne peut être répétée. En effet, les frais d'exploitation du PGEÉ (les
 7 dépenses d'administration, de commercialisation, les dépenses de recherche, etc.), ne visent
 8 pas exclusivement les clients qui participent au PGEÉ mais bien toute la clientèle puisque tous
 9 les clients de Gaz Métro sont admissibles au PGEÉ. À ce compte, il serait selon Gaz Métro,
 10 incorrect de faire payer les budgets d'exploitation du PGEÉ aux tarifs et paliers qui participent
 11 davantage puisque les efforts et dépenses visent l'ensemble de la clientèle de Gaz Métro.

12
 13 Historiquement, Gaz Métro procédait à une répartition de ses budgets d'exploitation programme
 14 par programme, qui étaient ensuite répartis entre les tarifs, sous-tarifs et paliers tarifaires en
 15 fonction des volumes de distribution et des revenus totaux. Gaz Métro propose de conserver
 16 cette méthode pour le budget d'exploitation (qui représente 19 % du budget total du PGEÉ),
 17 dont le détail se retrouve à la pièce Gaz Métro-13, document 6, page 2 de 2.

1 **3.8.3 Allocation des frais reportés**

2 Dans un premier temps, il convient de rappeler que les frais reportés ne sont pas intégrés au
3 calcul de l'impact tarifaire suite à la dernière décision de la Régie⁵. Il existe deux types de frais
4 reportés, soit les frais reportés pour les dépenses du PGEÉ (aides financières et budget
5 d'exploitation) et les frais reportés du MAPR. Gaz Métro procédera à une allocation des coûts
6 des frais reportés selon les résultats observés durant l'année pour laquelle on retrouve ces frais
7 reportés. Ainsi, dans la présente cause tarifaire, il faut prendre en compte les frais reportés de
8 l'année 2005-2006. L'allocation se fera donc à partir des résultats obtenus pour cette même
9 année. Pour les frais reportés des dépenses du PGEÉ, la proportion que représente chaque
10 tarif, sous-tarifs et palier tarifaire dans les budgets d'aides financières pour 2005-2006 sera
11 utilisée (même procédure que pour l'allocation des montants d'aides financières 2007-2008).
12 L'utilisation de la répartition des montants d'aides financières se justifie par le fait que les
13 dépassements budgétaires se retrouvent toujours au niveau des aides financières, les budgets
14 d'exploitation étant constamment respectés. Gaz Métro considère donc logique de procéder
15 ainsi. Pour les sous-catégories tarifaires des tarifs D₃₋₄₋₅, les montants établis sont alloués en
16 fonction des volumes de distribution et des revenus totaux (FCTÉDinv) relatifs à chaque sous-
17 tarif, dans une proportion de 50%-50% (Gaz Métro-13, document 6, page 2 de 2).

18
19 Pour les frais reportés du MAPR, la proportion que représente chaque tarif et palier, selon les
20 volumes économisés pour 2005-2006, sera utilisée pour déterminer la répartition de ce montant
21 entre les tarifs et les sous-paliers tarifaires. Pour les sous-catégories tarifaires des tarifs D₃₋₄₋₅,
22 les montants établis sont alloués en fonction des volumes de distribution et des revenus totaux
23 (FCTÉDinv) relatifs à chaque sous-tarif, dans une proportion de 50%-50% (Gaz Métro-13,
24 document 6, page 2 de 2).

25 **3.8.4 Allocation du MAPR passé pour le calcul de l'impact tarifaire global**

26 Le calcul de l'impact tarifaire global requiert d'utiliser le montant total du MAPR de 6 777 403 \$.
27 Ce montant représente le montant pour lequel Gaz Métro a été neutralisée depuis le début du
28 PGEÉ en 2000, tel que le démontre le tableau 3 qui suit. Afin de procéder à une allocation du

⁵ D-2006-140, page 35.

1 MAPR par palier tarifaire, Gaz Métro a procédé en deux étapes. Tout d'abord, les montants du
 2 MAPR ont été séparés selon les suivis habituels du PGEÉ, soit résidentiel, marché affaire (CII)
 3 et VGE. Ainsi, les montants sont de 2 046 746 \$ pour le résidentiel, de 3 884 289 \$ pour le
 4 marché affaires (CII) et de 846 368 \$ pour les VGE. Ce sont ces trois montants qui serviront à
 5 établir la répartition du MAPR à travers les paliers tarifaires. Afin de procéder à l'allocation de
 6 ces montants, les moyennes en termes de volumes des deux dernières années financières
 7 complètes (présentées à la pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 25 à 33) seront utilisées.
 8 Les résultats de cette allocation se retrouvent à la troisième colonne « MAPR global 2000-
 9 2007 » de la pièce Gaz Métro-9, document 2, page 19. Le tableau 3 qui suit démontre que le
 10 MAPR pour 2007-2008 est de 0\$, selon le nouveau mécanisme incitatif.

11

12 **Tableau 3 : Pertes réelles et prévues dans les tarifs 2007-2008**

Années	CT-2001 2000-2001	CT-2002 2001-2002	CT-2003 2002 2003	CT-2004 2003 2004	CT-2005 2004 2005	CT-2006 2005 2006	CT-2007 2006 2007	CT-2008 2007- 2008
2000-2001	160 967 \$	160 967 \$	82 771 \$	82 771 \$	82 771 \$	82 771 \$	82 771 \$	82 771 \$
2001-2002		397 999 \$	795 998 \$	494 475 \$	494 475 \$	494 475 \$	355 873 \$	355 873 \$
2002-2003			379 863 \$	759 726 \$	803 400 \$	803 400 \$	803 400 \$	692 194 \$
2003-2004				392 195 \$	784 389 \$	1 209 023 \$	1 209 023 \$	1 209 023 \$
2004-2005					350 078 \$	700 155 \$	1 260 540 \$	1 260 540 \$
2005-2006						729 218 \$	1 458 436 \$	1 458 436 \$
2006-2007							635 903 \$	1 271 805 \$
2007-2008								725 187 \$
2008-2009								
Total	160 967 \$	558 966 \$	1 258 632 \$	1 729 167 \$	2 515 113 \$	4 019 042 \$	5 805 946 \$	7 055 829 \$
Perte différentielle prévue dans les tarifs	160 967 \$	397 999 \$	699 666 \$	470 535 \$	785 946 \$	1 503 930 \$	1 786 904 \$	1 249 883 \$

Pertes prévisionnelles
 Pertes réelles

13

14 **3.9 SYNTHÈSE DES DIVERSES ALLOCATIONS DE COÛTS**

15 Le tableau 4 qui suit permet de voir en un coup d'œil les diverses méthodes employées par Gaz
 16 Métro afin de fournir une allocation des coûts par tarif, sous-tarif et palier tarifaire selon les
 17 données réelles.

18 **Tableau 4 : Synthèse des allocations de coûts de diverses composantes**

Composante	Responsable	Méthode	Utilisation
Budget du PGEÉ			
3.8.1 Allocation des montants d'aides financières	PGEÉ	Selon l'allocation des aides financières des deux dernières années complètes, programme par programme, par tarif et palier tarifaire. Pour les sous-tarifs des tarifs D ₃₋₄₋₅ , l'allocation est fonction des volumes de distribution et des revenus totaux (FCTÉDinv) dans une proportion 50%-50%.	Allocation tarifaire et impact tarifaire

19

3.8.2 Allocation du budget d'exploitation	Tarifification	Selon la même méthode que par le passé.	Allocation tarifaire et impact tarifaire
3.8.4 ALLOCATION DES FRAIS REPORTÉS			
- frais reportés pour les dépenses du PGEÉ	PGEÉ	Comme il s'agit exclusivement de dépassement dans les aides financières, le montant est alloué par tarif et palier tarifaire selon la répartition des montants d'aides financières observés pour l'année du frais reporté. Pour les sous-tarifs des tarifs D ₃₋₄₋₅ , l'allocation est fonction des volumes de distribution et des revenus totaux (FCTÉDinv) dans une proportion 50%-50%.	Allocation tarifaire uniquement
- frais reportés du MAPR	PGEÉ	Comme ils sont la résultante d'économies en mètres cubes dépassant les prévisions, le montant est alloué par tarif, sous-tarif et palier tarifaire selon la répartition des économies en mètres cubes observée pour l'année du frais reporté. Pour les sous-tarifs des tarifs D ₃₋₄₋₅ , l'allocation est fonction des volumes de distribution et des revenus totaux (FCTÉDinv) dans une proportion 50%-50%.	Allocation tarifaire uniquement
3.8.5 ALLOCATION DU MAPR 2000-2007	PGEÉ	Les données du MAPR sont séparées par marché, soit résidentiel, affaires (CII) et VGE. Par la suite, la répartition moyenne des deux dernières années en termes d'économies en mètres cubes par tarif et palier tarifaire est utilisée pour répartir les montants du MAPR. Pour les sous-tarifs des tarifs D ₃₋₄₋₅ , l'allocation est fonction des volumes de distribution et des revenus totaux (FCTÉDinv) dans une proportion 50%-50%.	Impact tarifaire global uniquement
3.8.3 ALLOCATION DE L'INCITATIF À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	Tarifification	Avec le nouveau mécanisme incitatif, il n'y aura plus de MAPR. Toutefois, Gaz Métro pourra recevoir un montant de 4M \$, si l'objectif d'économie de 24M m ³ est atteint. L'allocation tarifaire de l'incitatif se fera selon la même méthode que les gains de productivité.	Allocation tarifaire uniquement (CT-2010). L'incitatif n'a pas été pris en compte dans le calcul de l'impact tarifaire, compte tenu du calcul du revenu plafond.

1 3.10 IMPACT TARIFAIRE DU PGEÉ

2 Cet aspect représente la partie de la décision de la Régie qui a le plus d'impact sur le suivi et
3 les activités du PGEÉ. Ainsi la Régie, dans sa décision D-2006-140 page 35, indique que :

4 « *En conséquence, la Régie demande à SCGM de présenter annuellement, dès la demande*
5 *d'autorisation du budget 2008 du PGEÉ, les indicateurs suivants :*

6 1) *L'impact annuel de l'efficacité énergétique sur les tarifs : cet indicateur doit comptabiliser, pour*
7 *une année donnée, les coûts du PGEÉ et du MAPR annualisés pour les participants de l'année ainsi*
8 *que la contribution au FEÉ, mais doit exclure les CFR.*

1 *Cet impact doit être présenté comme actuellement, par marché, ainsi que par catégorie tarifaire tel*
2 *qu'illustré à la pièce B-65-SCGM-13, document 6, révision du 25 août 2006.*

3
4 *2) L'impact global de l'efficacité énergétique sur les tarifs : Tel que proposé par certains*
5 *intervenants, il importe de développer un indicateur global tenant compte des pertes de revenus*
6 *cumulatives prises en compte dans la détermination annuelle des tarifs. À cet égard, la Régie note*
7 *que les informations présentées à la pièce B-65-SCGM-13, document 6, révision du 25 août 2006,*
8 *permettent d'établir un tel indicateur. Dans la mesure où les ajustements demandés par la Régie*
9 *quant à l'application des résultats réels au calcul du MAPR sont apportés, et que les coûts de la*
10 *contribution au FEÉ sont inclus, ces données constituent un indicateur représentatif de l'impact*
11 *tarifaire global.*

12
13 *Ces deux indicateurs doivent être calculés sur la base des revenus de distribution et des revenus*
14 *totaux de SCGM, ces derniers incluant une approximation des revenus qui seraient générés par les*
15 *clients assurant leur propre transport ou fourniture et gaz de compression. »*

16
17 Le résultat du nouveau calcul de l'impact tarifaire se trouve aux tableaux XI.1 et X1.2 de la
18 pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 18 et 19. Pour le calcul de l'impact annuel de l'efficacité
19 énergétique sur les tarifs, les intrants sont le budget prévu d'aides financières, alloué selon la
20 méthode expliquée précédemment, le budget d'exploitation du PGEÉ alloué selon l'ancienne
21 méthode, la contribution au FEÉ (nulle cette année en raison du nouveau mécanisme incitatif)
22 que l'on rapporte au revenu D et aux revenus totaux par tarif, sous-tarif et palier tarifaire.

23
24 Pour ce qui est de l'impact global de l'efficacité énergétique sur les tarifs, il faut ajouter au
25 numérateur le MAPR réel au 30 septembre 2006 en plus de la prévision pour 2006-2007.

26 **3.11 PLAN D'ACTION POUR LA CLIENTÈLE DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU**

27 La Régie, dans sa décision D 2006-140 page 37, demande spécifiquement :

28 *« (...) la Régie demande à SCGM, en collaboration avec les intervenants concernés, de développer*
29 *une nouvelle activité, intervention ou approche qui soit destinée à cette clientèle (ménages à faible*
30 *revenu) et d'en faire rapport dans le cadre de l'approbation du budget de 2008. Il importe cependant*
31 *que SCGM collabore avec le FEÉ afin d'éviter les dédoublements possibles. »*

32
33 Cette section propose ainsi un plan d'action afin d'intensifier les efforts auprès de la clientèle
34 des ménages à faible revenu. L'objectif est de développer des offres ciblées et de faciliter

1 l'accès aux mesures permettant une réduction de la consommation d'énergie et un allègement
2 du fardeau financier consacré aux dépenses énergétiques, dans le budget de ces ménages.

3

4 Tant au niveau du PGEÉ que du FEÉ, la principale difficulté réside dans l'identification
5 spécifique des ménages à faible revenu. En effet, Gaz Métro n'est pas en mesure de cibler de
6 façon précise les ménages qui répondent à des critères de revenus qui permettraient de les
7 catégoriser. Par ailleurs, plusieurs ménages à faible revenu qui utilisent le gaz naturel ne paient
8 pas directement de facture à Gaz Métro, puisque les coûts de l'énergie sont intégrés à leur
9 loyer (entre autres dans les immeubles à logements avec système de chauffage central), ce qui
10 rend encore plus difficile la tâche d'identification. Il est indéniable que Gaz Métro devra travailler
11 en étroite collaboration avec les divers intervenants du milieu (ACEF et autres groupes de
12 consommateurs), qui ont une meilleure accessibilité à cette catégorie de clientèle. Au-delà de
13 toutes ces limitations, il demeure important d'évaluer la proportion de ménages à faible revenu
14 au sein de la clientèle de Gaz Métro et de comprendre leur profil avec plus de détails, de
15 manière à déployer des efforts et programmes répondant à leurs besoins.

16

17 Déjà, dans l'année en cours, Gaz Métro, en collaboration avec le FEÉ et Hydro-Québec,
18 collabore à un vaste projet ciblant les COOP d'habitation par l'entremise de la FECHIMM. Ainsi,
19 les coopératives bénéficient d'une approche intégrée et d'un soutien professionnel leur
20 permettant de profiter d'une multitude de programmes tels l'obtention de thermostats
21 électroniques gratuits et l'installation gratuite de panneaux réflecteurs de chaleur. Les
22 coopératives participantes peuvent aussi bénéficier de formations offrant une foule de conseils
23 pratiques et simples d'application. Dans le cadre d'une étude d'impact de l'entretien des
24 appareils sur les économies d'énergie dans le marché résidentiel, Gaz Métro en a profité, en
25 collaboration avec le FEÉ, pour ajouter au projet quelques visites dans des ménages à faible
26 revenu. Suite aux résultats de cette étude un projet plus vaste pourrait voir le jour.

3.11.1 Portrait des ménages à faible revenu

A priori, il convient de fixer une définition d'un ménage à faible revenu. Gaz Métro utilise la définition de Statistique Canada⁶, pour qui les seuils de faible revenu sont définis de la manière suivante : « *Niveaux de revenus selon lesquels on estime que les familles ou les personnes hors famille consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement* ». De plus, Statistique Canada considère les seuils de revenu selon le nombre de personnes et le degré d'urbanisation. Le tableau 5 présente les seuils de faible revenu définis à partir du recensement 2001, les données du recensement 2006 n'étant pas encore disponibles.

En l'absence de données plus précises sur les ménages à faible revenu, il demeure important d'en évaluer la proportion au sein de notre clientèle résidentielle, afin de faciliter l'établissement d'objectifs ou de budgets qui y sont associés. Cette section propose une méthodologie qui nous permettra de mieux cerner ce potentiel.

Tableau 5 : Critères de Statistique Canada pour les familles à faible revenu

Taille du secteur de résidence					
Taille de la famille	500 000 ou plus	100 000 à 499,999	30 000 à 99 999	Petites régions urbaines	Régions rurales (agricoles et non agricoles)
1	18 371	15 757	15 648	14 561	12 696
2	22 964	19 697	19 561	18 201	15 870
3	28 560	24 497	24 326	22 635	19 738
4	34 572	29 653	29 448	27 401	23 892
5	38 646	33 148	32 917	30 629	26 708
6	42 719	36 642	36 387	33 857	29 524
7+	46 793	40 137	39 857	37 085	32 340

Source : Dictionnaire de recensement 2001 de Statistique Canada.

Ainsi, deux personnes vivant dans la grande région métropolitaine de Montréal avec un revenu conjoint inférieur à 22 964 \$, seraient considérées « ménage à faible revenu ». Les mêmes deux personnes vivant dans une région rurale devraient gagner moins de 15 870 \$ pour être considérées ménage à faible revenu. Dans l'identification du potentiel de ménages à faible revenu, Gaz Métro utilise ces nuances régionales.

⁶ Source : Statistique Canada, recensement 2001.

1 En utilisant le tableau 5 ci-dessus, on compte au Québec une proportion de ménages à faible
2 revenu de l'ordre de 14,6 %⁷. Ces proportions varient beaucoup d'une région à l'autre, allant
3 jusqu'à 22,6 % à Montréal.

4
5 Les données sur les proportions de ménages à faible revenu sont représentées à l'aire de
6 diffusion. Une aire de diffusion regroupe plusieurs codes postaux et constitue le plus petit
7 territoire de mesure pour le recensement de Statistique Canada. Une aire de diffusion regroupe
8 entre 400 à 700 habitants.

9
10 Dans l'identification du potentiel de ménages à faible revenu, Gaz Métro a entrepris une
11 analyse complète de l'ensemble des aires de diffusion représentant des codes postaux où le
12 réseau de gaz naturel est présent. Par exemple, pour chaque code postal, cette analyse permet
13 d'identifier le nombre de clients résidentiels de Gaz Métro, ainsi que la proportion de ménages à
14 faible revenu, telle qu'identifiée par Statistique Canada. Ainsi, à titre d'exemple, dans le code
15 postal H3T 1W5, on retrouve 105 clients de Gaz Métro et une proportion de 45 % de ménages
16 à faible revenu. En appliquant directement ce pourcentage au nombre de clients, on en arrive à
17 47 clients de Gaz Métro qui seraient potentiellement à faible revenu si les mêmes proportions
18 étaient conservées.

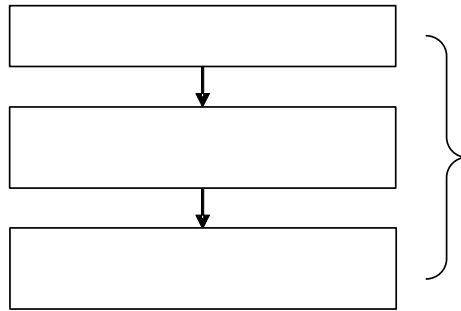
19
20 Il serait hasardeux d'appliquer cette logique à l'ensemble des 113 976 clients résidentiels de
21 Gaz Métro, puisque le développement résidentiel récent cible les projets domiciliaires de moyen
22 et haut de gamme et les conversions résidentielles sur réseau. Dans les deux cas, les coûts
23 d'acquisition sont très importants et ne sont pas à la portée des familles à budget modeste.
24 Notre analyse porte donc sur 71 753 clients, excluant ainsi le développement domiciliaire des
25 huit dernières années.

26
27 En appliquant le pourcentage de ménages à faible revenu à chaque code postal où l'on
28 retrouve ces clients, on en arrive à un total de 13 803 clients qui seraient potentiellement à
29

⁷ Source : Statistique Canada, recensement 2001.

1 faible revenu, soit 12,1 % de l'ensemble de la clientèle résidentielle de Gaz Métro. Il faut
2 considérer ce premier niveau d'analyse avec précaution, puisqu'il présume que la répartition de
3 notre clientèle est identique à celle des ménages à faible revenu, dans chacun des codes
4 postaux sélectionnés.

5



6

7

8 Il s'agit ici bien entendu d'une hypothèse à valider et Gaz Métro n'est pas en mesure d'identifier
9 individuellement les ménages à faible revenu. Afin de venir préciser cette première hypothèse,
10 Gaz Métro a procédé à un sondage auprès de la clientèle résidentielle, notamment pour évaluer
11 directement le revenu familial auprès de 876 répondants. Encore une fois ici, le seuil de faible
12 revenu est déterminé par la classification de Statistique Canada.

13

14 Les résultats du sondage nous démontrent que 14,5 % des répondants au sondage
15 correspondent aux critères de faible revenu tels que définis par Statistique Canada. Si on
16 applique ce pourcentage à la population totale de clients résidentiels, on en arrive à un potentiel
17 maximal de 16 558 clients à faible revenu. L'écart entre les deux méthodologies est de l'ordre
18 de 2 750 clients, par contre la marge d'erreur du sondage est de 5 %.

19

20 Les deux méthodes proposées ci-haut demeurent un indicateur général et permettent de mieux
21 cerner l'importance de cette clientèle chez Gaz Métro, sans pour autant fournir une quelconque
22 information de nature plus précise. Il s'agit d'une simple hypothèse, sans plus. Il est primordial
23 pour Gaz Métro de préciser et d'améliorer sa connaissance de cette catégorie de clientèle,
24 notamment par le biais d'un projet de recherche d'envergure. Par contre, une difficulté
25 demeurera toujours présente relativement à la confidentialité de l'information.

1 **3.11.2 Plan d'action pour les ménages à faible revenu**

2 Le plan d'action proposé se décline en plusieurs éléments et se veut un complément de ce qui
3 est déjà offert dans le cadre des programmes du PGEÉ et du FEÉ. Il s'agit donc clairement
4 d'efforts supplémentaires qui seront déployés afin de venir bonifier d'une part les programmes
5 existants et d'autre part les façons de faire de Gaz Métro.

6
7 **Action 1** : Dans le cadre de son PGEÉ 2007-2008, Gaz Métro s'engage à mettre sur pied une
8 *étude de marché* approfondie qui permettra d'aller recueillir les informations suivantes :
9 proportion plus précise de ménages à faible revenu chez la clientèle de Gaz Métro, type de
10 logement, parc d'équipement à gaz naturel, proportion de propriétaires et de locataires,
11 responsabilité face à la facture de gaz naturel, données sur l'enveloppe du bâtiment, profil
12 sociodémographique complet, etc. L'objectif de cette étude est de recueillir l'information
13 précédemment mentionnée en vue, notamment, de mettre en place, dès le 1^{er} octobre 2008, de
14 nouveaux programmes adaptés aux ménages à faible revenu et d'améliorer ceux qui sont
15 proposés par Gaz Métro dans le cadre de la cause tarifaire 2008 et ce, afin qu'ils répondent
16 mieux aux besoins qui seront exprimés par les ménages à faible revenu.

17
18 **Action 2** : *Étude sur les unités murales*. Les unités de chauffage murales à gaz naturel
19 constituent une technologie très répandue dans les logements plus âgés, sans que Gaz Métro
20 soit en mesure d'en chiffrer la quantité de façon précise. L'étude de marché mentionnée
21 précédemment nous permettra de mieux cerner le nombre d'unités murales et de déployer par
22 la suite un projet de recherche spécifique à cette technologie. Les problématiques reliées aux
23 unités murales sont nombreuses. Ce sont de vieux appareils inefficaces, qui offrent une piètre
24 performance de chauffage et qui sont difficiles à remplacer, car ils sont soumis à une série de
25 contraintes techniques et réglementaires (code du gaz et code du bâtiment). L'objectif de ce
26 projet de recherche sera d'apporter une solution technique et économique au remplacement de
27 ces appareils désuets et inconfortables, qui sont probablement plus présents chez notre
28 clientèle la plus démunie et ce, dans le cadre de la prochaine cause tarifaire. En considérant le
29 PGEÉ, un budget de 100 000\$ est prévu pour ces deux premières actions, en plus du budget
30 qui y sera consacré par le FEÉ.

31

1 **Action 3 : Bonification des programmes du PGEÉ.** Dans un souci d'accroître les efforts réalisés
2 auprès des familles à faible revenu, tout en respectant les principes de base du PGEÉ, Gaz
3 Métro propose de venir bonifier les aides financières de ses programmes résidentiels, afin de
4 couvrir 100 % des surcoûts des appareils à haute efficacité par rapport aux appareils standards
5 et ce, dès le 1^{er} octobre 2007. Les appareils touchés par cette mesure seront le générateur d'air
6 chaud à haute efficacité, le thermostat électronique programmable et les chaudières à efficacité
7 intermédiaire. Cette mesure permettra aux familles à faible revenu d'accéder à ces technologies
8 sans avoir à déboursier le surcoût du volet haute efficacité. En l'absence d'une étude de marché
9 qui vient définir le parc d'équipements des ménages à faible revenu, il est difficile pour Gaz
10 Métro d'évaluer le taux de participants à ces programmes. Ainsi, pour la première année de
11 déploiement de ces programmes, qui porteront les numéros PE101F, PE103F et PE111F, les
12 prévisions sont bâties à partir des résultats obtenus suite à certaines questions d'un sondage
13 mené dans le marché résidentiel. Gaz Métro croit que le succès de ce type de programme
14 passe par des partenariats et par des offres intégrées avec le FEÉ et les intervenants du milieu.

15

16 **Action 4 : Le plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (PEEÉNT) et**
17 **le programme Éconologis.** Dans l'élaboration de son PEEÉNT, l'Agence de l'efficacité
18 énergétique (AEÉ) a le mandat de déployer des efforts significatifs afin de réduire la
19 consommation d'énergie des familles à faible revenu. Gaz Métro participe activement à une
20 table de travail conjointe avec l'AEÉ et les autres distributeurs. Ce comité permettra
21 d'harmoniser les offres des distributeurs et d'élaborer un plan d'action spécifique à cette
22 catégorie de clientèle, qui sera déposé au cours de l'année 2007, dans le cadre du premier
23 PEEÉNT.

24

25 Le programme Éconologis est actuellement composé de deux volets :

26

27 Volet 1 : Visite à domicile effectuée par un conseiller et un technicien. Sensibilisation à
28 l'efficacité énergétique et installation d'équipements économiseurs d'énergie. Ce volet est
29 actuellement couvert par le FEÉ.

30

31 Volet 2 : Réservé actuellement à la clientèle utilisant des plinthes électriques, il permet le
32 remplacement de thermostats bimétalliques par des thermostats électroniques. À court terme

1 (2007-2008), Gaz Métro propose un élargissement du volet 2 au gaz naturel. Ainsi, des
2 thermostats électroniques programmables pourront être installés gratuitement chez les familles
3 à faible revenu qui utilisent le gaz naturel pour la chauffe et qui paient eux-mêmes leur facture.
4

5 De manière plus générale, l'AEÉ a procédé à l'évaluation du programme et des modifications
6 dans le but d'améliorer son accessibilité et favoriser le déploiement d'offres intégrées. Gaz
7 Métro intégrera ses nouveaux programmes de remplacements d'appareils pour la clientèle des
8 ménages à faible revenu, programmes qui couvriront 100% du coût incrémentiel.
9

10 **Action 5 : Création d'une table de travail avec les intervenants du milieu.** Afin de mieux cerner
11 les enjeux spécifiques à cette clientèle, Gaz Métro propose de mettre sur pied une table de
12 travail conjointe qui regrouperait les gens du PGEÉ et du FEÉ, ainsi que les représentants des
13 ACEF locales et des groupes de consommateurs. Cette table pourrait être restreinte aux
14 représentants locaux de l'Île de Montréal, qui couvre la majeure partie des clients de Gaz Métro
15 susceptibles d'être catégorisés comme étant des ménages à faible revenu. Gaz Métro propose
16 aussi d'intégrer des représentants de son service de recouvrement, afin d'élargir la discussion
17 au-delà des considérations reliées à l'efficacité énergétique. La mise en place de cette table se
18 fera également en tenant compte de la proposition de Gaz Métro à cet effet dans le cadre du
19 dossier R-3523-2003⁸. Gaz Métro compte mettre en place cette table dès l'automne 2007, afin
20 d'être en mesure de se servir de l'information recueillie notamment pour développer de
21 nouveaux programmes qui seraient en vigueur au 1^{er} octobre 2008.
22

23 **Action 6 : Arrimage des actions commerciales du FEÉ et du PGEÉ.** Désormais, le PGEÉ et le
24 FEÉ uniront systématiquement leur voix dans toutes les actions commerciales déployées
25 auprès de la clientèle des ménages à faible revenu. Cet arrimage permettra une harmonisation
26 des activités sur le terrain et auprès des intervenants locaux et évitera le dédoublement des
27 efforts. Le comité d'arrimage déjà existant assurera la cohésion entre le PGEÉ et le FEÉ.

28 Gaz Métro s'engage à travailler avec le FEÉ en vue de la conception et du développement d'au
29 moins un programme complet et ciblé dont la livraison serait assurée conjointement par le

⁸ R-3523-2003, notes sténographiques de l'audience du 15 juin 2006, pages 79 à 81.

1 PGEÉ et le FEÉ à compter du 1^{er} octobre 2009. De plus, Gaz Métro s'engage à examiner, dans
2 ce cadre, la possibilité de jumeler ce programme à une ou des subventions gouvernementales
3 existantes.

4
5 **Action 7** : *La problématique des incitatifs partagés*. Gaz Métro n'a pas la prétention d'en arriver
6 à une solution pour régler la problématique des incitatifs partagés, mais se propose plutôt
7 d'amorcer un exercice de réflexion avec les représentants des associations de propriétaires
8 d'immeubles (CORPIQ, APQ, APAGM). Cet exercice permettra à Gaz Métro de mieux cerner
9 cet enjeu pour en arriver, si possible, dans le prochain PGEÉ, à proposer une approche
10 novatrice.

11 **3.11.3 Conclusion du plan d'action pour la clientèle des ménages à faible**
12 **revenu**

13 C'est par la somme de ces sept actions que Gaz Métro souhaite entreprendre sa nouvelle
14 démarche auprès des ménages à faible revenu. Il s'agit d'une année qui sera riche en analyses
15 et en projets de recherche, afin de mieux connaître cette clientèle et de mieux cerner les
16 principaux enjeux qui lui sont propres.

17
18 Les objectifs de participation à nos programmes restent modestes en 2007-2008, compte tenu
19 du manque de connaissances de cette clientèle particulière et de la difficulté de les cibler.
20 L'arrimage avec le FEÉ sera pour Gaz Métro une occasion de bénéficier de l'expertise et du
21 réseau de contacts que les gens du FEÉ ont su tisser avec les intervenants du milieu, au fil des
22 années. Pour le PGEÉ uniquement, ce sont 13,7 % (233 461 \$/1 698 920 \$) des budgets
23 prévus au résidentiel qui seront exclusivement dédiés à cette clientèle.

24 **3.12 LE PROCESSUS DE CONSULTATION**

25 Gaz Métro a rencontré les intervenants et des représentants de la Régie afin de les informer et
26 les consulter sur différents aspects du PGEÉ.

27
28 Le groupe de consultation s'est réuni à quatre reprises pour la mise à jour du PGEÉ – Horizon
29 2007-2010 soit les 23 novembre 2006, 24 janvier, 22 février et 4 avril 2007.

30

1 Compte tenu que le groupe de consultation a accepté à l'unanimité de déposer à la Régie les
2 comptes-rendus adoptés par l'ensemble du groupe, Gaz Métro dépose à la pièce Gaz Métro-9,
3 documents 4 et 5, les modalités de fonctionnement du groupe de consultation ainsi que les
4 comptes-rendus de l'ensemble des rencontres.

5 **3.13 MISE À JOUR GÉNÉRALE DU PGEÉ**

6 Le PGEÉ de Gaz Métro en est à sa septième année et certains programmes possèdent un
7 historique intéressant en termes de participants et volumes économisés. Les programmes
8 visant les clientèles affaires (CII) et VGE comptent pour une grande partie, en termes de mètres
9 cubes qu'ils génèrent et, historiquement, ont démontré une très grande variabilité dans le profil
10 des participants d'une année à l'autre. Gaz Métro a procédé à une analyse complète de tous
11 les paramètres des participants de chaque programme afin que les cas types reflètent le mieux
12 possible le profil des participants et les économies générées en mètres cubes chez ces
13 derniers. Pour les programmes résidentiels, cette variabilité est moins grande et les cas types
14 sont révisés, au besoin, lors des évaluations.

15
16 L'évaluation contribue de manière importante à assurer la validité des critères utilisés dans les
17 cas types, au calcul des économies et à la pérennité du programme de manière optimale. Cette
18 année, Gaz Métro a procédé à l'évaluation des programmes *PE202 Chaudière à efficacité*
19 *intermédiaire*, *PE210 Chaudière à condensation* ainsi qu'à l'évaluation du programme *PE113*
20 *Chauffe-eau instantané*. Les résultats de ces évaluations seront expliqués plus intégralement
21 dans la section *Portefeuille des PAEE* et les rapports d'évaluations sont produits sous la cote
22 Gaz Métro-9 document 6 et document 7.

23 **4 SUIVI DES PAEE 2006-2007 ET MISE À JOUR DU PORTEFEUILLE DES** 24 **PAEE POUR 2007-2010**

25 **4.1 SUIVI DES PAEE 2006-2007 ET TABLEAUX DE SUIVI**

26 Plusieurs tableaux déposés à la pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 2 à 7, permettent
27 d'illustrer le statut de chaque programme du PGEÉ en matière de participation, d'économies et
28 de budget. Une section analytique décrivant les faits saillants de chacun des programmes se

1 trouve à la section 4.3.3 *Paramètres des programmes tangibles et intangibles du PGEÉ 2007-*
2 *2010* de la présente pièce.

3

4 Les tableaux I et I.1 de la pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 2-3, constituent le rapport de
5 suivi et d'implantation du PGEÉ au 28 février 2007, avec la prévision annuelle (I) et un ratio
6 5/12 (I.1). À ce jour, Gaz Métro a dépensé 4 265 784 \$ par rapport à une prévision annuelle de
7 7 869 340 \$, soit un pourcentage de réalisation budgétaire de 54 %. Le pourcentage de
8 réalisation en nombre de participants correspond à 52 %, tandis que celui en économies
9 annuelles prévues atteint 54 %, ce qui correspond à un total de 9 275 993 m³.

10

11 On observe déjà certains écarts entre la prévision et ce qui est réalisé. Dans le cas du marché
12 résidentiel, l'engouement attendu pour la technologie du chauffe-eau instantané semble
13 s'amorcer. D'autre part, le seul programme résidentiel nettement en retard est le PE102
14 *générateur d'air chaud nouvelle construction*. Toutefois, ce programme subit les contrecoups
15 d'un ralentissement observé au niveau des ventes de ce segment de marché. Gaz Métro
16 prévoit un rattrapage dans ce segment, qui devrait se répercuter sur les résultats du
17 programme. En ce qui concerne le marché affaires (CII), les résultats sont extrêmement positifs
18 et démontrent, d'une certaine manière, que les représentants et partenaires de Gaz Métro
19 semblent bien avoir intégré les offres du PGEÉ à leurs pratiques d'affaires. Pour ce qui est des
20 VGE, les résultats sont intéressants puisque, historiquement, la participation est très élevée
21 dans le dernier trimestre, rendant les résultats du mois de février moins pertinents. Par contre,
22 cette année, déjà 90 % de l'objectif en mètres cubes est atteint, ce qui s'avère positif pour les
23 mois à venir.

24

25 Les tableaux II et III de la pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 4 et 5 présentent le détail du
26 budget prévisionnel pour une période annuelle et du budget réel pour les cinq mois se terminant
27 le 28 février 2007 et ce, par poste de dépense et par programme. Tout comme les années
28 précédentes, on remarque que la majorité du budget du PGEÉ est retourné sous forme d'aide
29 financière. L'année financière en cours ne dément pas cette tendance, avec plus de 90 % des
30 dépenses qui constituent l'aide financière retournée directement aux clients.

31

1 Aux tableaux IV et V de la pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 6 et 7, le rapport de suivi des
 2 externalités environnementales en kilogrammes (kg) et en dollars (\$) est présenté et ce, au 28
 3 février 2007.

4 4.2 LES COÛTS ÉVITÉS DE GAZ MÉTRO

5 Le coût évité de 1 m³ de gaz naturel non livré par Gaz Métro, incluant le prix du gaz naturel
 6 établi à 0,2698 \$/m³, se situe à 0,3259 \$/m³ pour les volumes de base et à 0,3641 \$/m³ pour les
 7 volumes de chauffage. Ces coûts évités sont calculés en prenant les prix réels du transport, de
 8 l'équilibrage et de la compression au 1^{er} octobre. Pour la distribution on utilise les données de
 9 distribution et rendement de l'an 2 de l'étude de coûts évités, déposée l'an dernier dans la
 10 cause tarifaire⁹, en plus du prix de fourniture utilisé dans l'ensemble du dossier tarifaire.

11

12

Tableau 6 : Évolution des coûts évités

PGÉÉ Horizon	Prix de la molécule \$/m ³	Base \$/m ³	Chauffage \$/m ³
2000-2003	0,1120	0,1507	0,1748
2001-2004	0,2161	0,2775	0,3071
2002-2005	0,2000	0,2582	0,2846
2003-2006	0,2417	0,3037	0,3346
2004-2007	0,2349	0,2919	0,3243
2005-2008	0,2380	0,2974	0,3290
2006-2009	0,2753	0,3374	0,3834
2007-2010	0,2698	0,3259	0,3641

13 4.3 LE PORTEFEUILLE DES PAÉÉ DE GAZ MÉTRO

14 4.3.1 Mise à jour des programmes et résultat des tests de rentabilité

15 Le portefeuille des PAÉÉ de Gaz Métro porte sur un horizon de trois ans et débutera en 2007. Il
 16 examinera les technologies visant les usages finaux usuels, sans toutefois négliger certaines
 17 technologies émergentes.

⁹ Cause tarifaire 2007, R-3596-2006, SCGM-10, Document 5.

1
2 Les tableaux VI.1 à VI.4, de la pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 8 à 11, présentent le
3 portefeuille proposé ainsi que les résultats des différents tests de rentabilité et ce, pour chaque
4 année du PGEÉ 2007 à 2010.

5
6 Ce PGEÉ se compose dorénavant d'un portefeuille de 21 programmes, dont trois sont de
7 nature intangible, c'est-à-dire qu'ils ne génèrent aucune économie d'énergie
8 « comptabilisable ». Gaz Métro offre huit programmes tangibles pour le marché résidentiel (trois
9 nouveaux pour la clientèle à faible revenu), sept pour le marché affaires (PE201 était combiné à
10 PE210, mais comme ce dernier vient d'être réévalué, il n'était plus pertinent de présenter leurs
11 résultats combinés) et trois programmes pour les clients VGE.

12 *4.3.1.1 Modification du programme de chaudières à condensation (PE210)*

13 L'évaluation de ce programme a été réalisée à l'automne 2006 et Gaz Métro propose de
14 modifier certains paramètres du programme afin de respecter les recommandations du rapport
15 d'évaluation produit dans la présente preuve sous la cote Gaz Métro-9, document 6. De plus, le
16 programme a été revu en détail afin de refléter les nouveautés sur le marché et de respecter le
17 principe de base du PGEÉ, soit de ne pas payer plus que le surcoût.

18 *4.3.1.2 Création de programmes ciblant les ménages à faible revenu*

19 Dans la section 3.11, Gaz Métro explique en détail sa stratégie pour la clientèle des ménages à
20 faible revenu. Dès cette année, Gaz Métro met en place trois programmes accessibles
21 spécifiquement à cette clientèle. Ces programmes font partie d'une approche intégrée avec le
22 FEÉ. Le but des programmes est de respecter l'essence même du PGEÉ, soit de ne pas payer
23 au-delà du surcoût, mais de bonifier les offres actuelles. Seule exception notable pour le
24 programme de thermostats, Gaz Métro offre d'en payer la totalité afin de se modeler à l'offre
25 d'Hydro-Québec. Ainsi, dans le cadre des visites communautaires, Gaz Métro s'engage à payer
26 la totalité des frais d'acquisition et d'installation du thermostat électronique programmable. Deux
27 autres programmes offrent la possibilité de payer la totalité du surcoût d'un appareil hautement
28 efficace de manière à permettre à la clientèle des ménages à faible revenu de se les procurer
29 au prix d'un appareil standard. Gaz Métro demeure consciente des limites de ces programmes.
30 La vaste étude à venir permettra assurément à Gaz Métro de mieux cibler ses offres lors des
31 prochaines années. Finalement, il faut garder en tête que l'AEÉ, avec la production de son

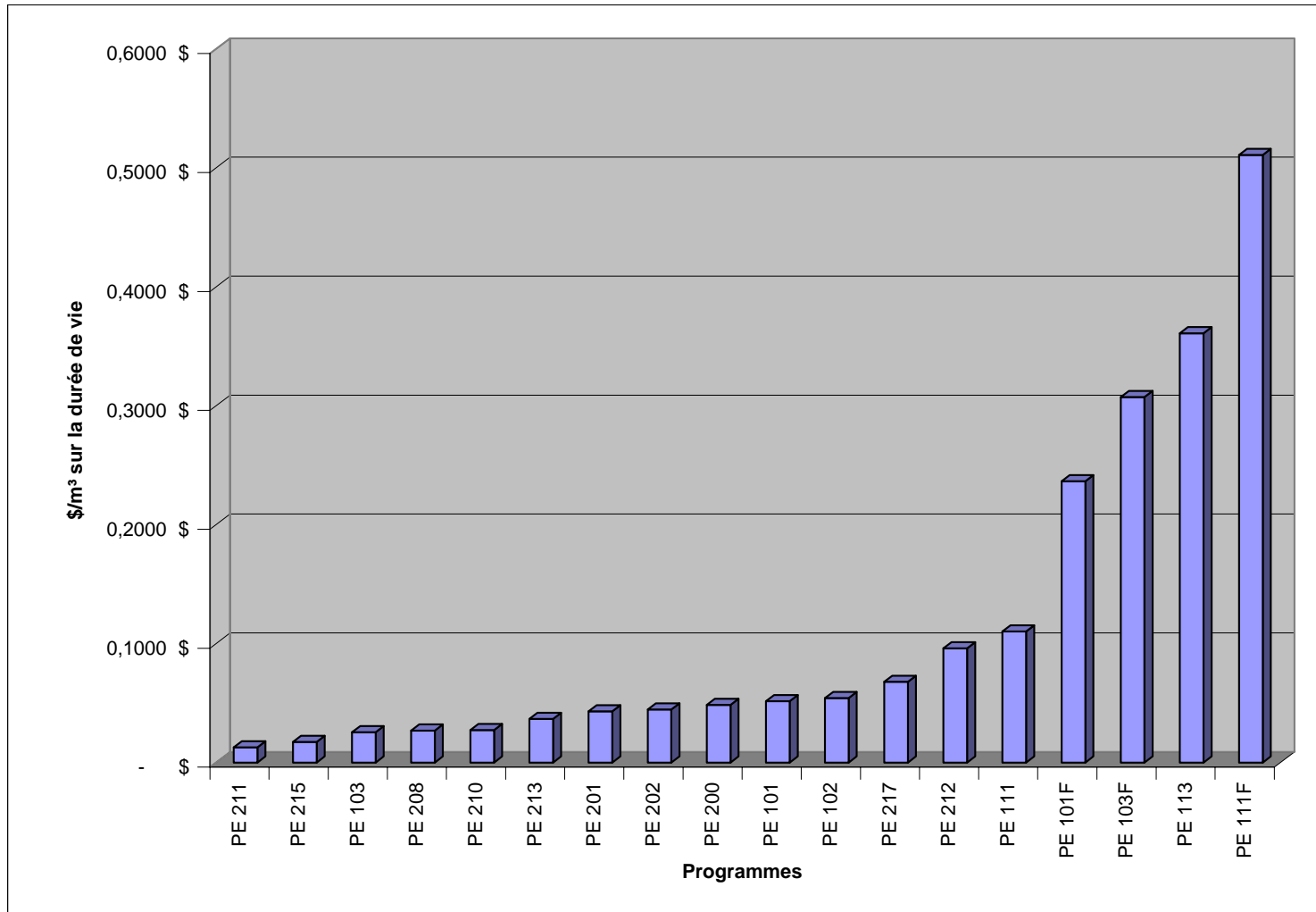
1 PEEÉNT, accordera une place de choix à la clientèle des ménages à faible revenu. Cette
2 dernière pourra éventuellement bénéficier de programmes qui iront bien au-delà de ce que Gaz
3 Métro peut offrir via son PGEÉ.
4

5 **4.3.2 Ratio coût par m³ économisé**

6 Les tableaux VII.1 et VII.2 de la pièce Gaz Métro-9, document 2, aux pages 12 et 13 présentent
7 la performance du présent PGEÉ en termes de coût par mètre cube économisé. Le ratio coût
8 des programmes tangibles sur les économies cumulatives est de 0,0312 \$/m³ économisé, soit
9 environ le même montant que lors PGEÉ 2006-2009 qui était de 0,0318 \$/m³. À la demande de
10 la Régie (décision D 2006-140 page 33), les programmes intangibles ont été intégrés à ce
11 tableau, si bien que pour la durée du plan, le ratio coût global total sur les économies est de
12 0,0321 \$/m³.

13
14 Sur une base triennale, le ratio coût par mètre cube économisé du PGEÉ 2007-2010 est de
15 0,4565 \$/m³ pour les programmes tangibles et de 0,4694 \$/m³ en incluant les programmes
16 intangibles, comparativement à 0,4153 \$/m³ dans le plan 2005-2008. Le graphique 1 illustre le
17 ratio \$/m³ par programme. Il permet de visualiser le taux d'investissement requis pour chaque
18 programme et ce, en regard des économies générées.
19

1 **Graphique 1 - Ratio \$/m³ par programme (sur la durée de vie)**



2
3 *Les ratios ne sont pas actualisés.

1 **4.3.3 Paramètres des programmes tangibles et intangibles - PGEÉ 2007-**
2 **2010**

3 Cette section présente les paramètres des programmes tangibles et intangibles proposés dans
4 le PGEÉ Horizon 2007-2010. Des informations complémentaires sont présentées au tableau de
5 bord numéro VIII de la pièce Gaz Métro-9, document 2, page 16. Pour ce qui est des
6 programmes d'appareils, Gaz Métro devra suivre attentivement les décisions prises par l'OEÉ
7 concernant les normes minimales des nouveaux appareils. En effet, advenant que la norme soit
8 établie à 90 % pour les appareils à air chaud résidentiel en 2009, la transformation de marché
9 sera accomplie et Gaz Métro devra déployer une partie de ses efforts en efficacité énergétique
10 dans une autre direction.

11 **4.3.3.1 Marché résidentiel**

12 **PE101 - Générateur d'air chaud 3^e génération (marché existant)**

13
14 **Description du programme**

15 Ce programme vise le remplacement des systèmes centraux de chauffage de l'espace à air
16 pulsé vétustes par des systèmes plus performants de 225 000 BTU/h et moins, qui affichent
17 une efficacité annuelle d'utilisation de combustible (AFUE) égale ou supérieure à 90 %. Il
18 s'adresse aux bâtiments existants, tant pour les clients existants de Gaz Métro que pour sa
19 clientèle potentielle.

20
21 **Faits saillants**

22 Ce programme continue de bénéficier d'une bonne notoriété dans le marché et les facteurs qui
23 contribuent à cette notoriété proviennent des efforts soutenus de Gaz Métro en regard de la
24 commercialisation de ce dernier, ainsi que de l'adoption de cette technologie par les partenaires
25 installateurs. Gaz Métro utilise toujours la norme Energy Star comme critère d'admissibilité des
26 appareils à ce programme.

27
28 **Cas-type**

29 Le cas-type de ce programme n'a pas été modifié. La consommation en chauffage de l'espace
30 est de 3 014 m³ et de 708 m³ en chauffage de l'eau, pour un total de 3 722 m³ par an.

1 **Économies unitaires**

2 Les économies nettes, évaluées en mars 2003, sont de 487 m³.

3

4 **Participants**

5 Les prévisions du nombre de participants tiennent compte de l'historique de participation des
6 clients à ce programme, des dossiers présentement engagés ainsi que des tendances
7 attendues dans le marché de la densification et du remplacement d'appareils.

8

9 **Aide financière**

10 L'aide financière pour ce programme est de 450 \$.

11

12 **Suivi et évaluation**

13 Le suivi de ce programme sera effectué. Selon le calendrier d'évaluation, Gaz Métro prévoit
14 évaluer ce programme à l'été 2008 puisque la priorité est accordée aux programmes des
15 marchés affaires (CII) et grandes entreprises. Il constitue néanmoins le prochain programme
16 résidentiel qui sera évalué.

17

18 **PE102 - Générateur d'air chaud 3^e génération NC**

19

20 **Description du programme**

21 Ce programme vise à offrir des systèmes centraux de chauffage de l'espace à air pulsé, plus
22 performants, de 225 000 Btu/h et moins et affichant une efficacité annuelle d'utilisation de
23 combustible (AFUE) égale ou supérieure à 90 %. Il s'adresse exclusivement à la nouvelle
24 construction résidentielle.

25

26 **Faits saillants**

27 Ce programme, selon les résultats de mi-année, semble avoir légèrement ralenti. La principale
28 raison concerne le ralentissement des mises en chantier. Par contre, la pénétration chez les
29 nouveaux clients demeure excellente, ce qui s'explique tant par une sensibilisation efficace à la
30 technologie que par l'adhésion de la force de vente. Gaz Métro utilise toujours la norme Energy
31 Star comme critère d'admissibilité des appareils à ce programme.

1 **Cas-type**

2 Le cas-type de ce programme n'a pas été modifié. La consommation de référence pour le
3 chauffage de l'espace est de 2 276 m³ et de 491 m³ pour le chauffage de l'eau.

4
5 **Économies unitaires**

6 Les économies unitaires sont établies à 346 m³/an.

7
8 **Participants**

9 Le nombre de participants est basé sur l'historique des mises en chantier de résidences
10 alimentées en gaz naturel, auquel on applique un taux d'opportunisme de 25 %. Sur les bases
11 des prévisions de la SCHL, on prévoit un ralentissement du nombre de mises en chantier
12 prévues dans les prochaines années. Il en résulte une diminution du nombre de participants,
13 non pas due à une baisse de pénétration des appareils hautement efficaces, mais à une baisse
14 du nombre de branchements.

15
16 **Aide financière**

17 Une aide financière de 250 \$ par résidence est versée directement au promoteur constructeur
18 de maisons neuves.

19
20 **Suivi et évaluation**

21 Le suivi de ce programme se maintiendra. Gaz Métro, selon le calendrier d'évaluation, prévoit
22 évaluer ce programme à l'été 2008 puisque la priorité est accordée aux programmes des
23 marchés affaires (CII) et VGE. Il constitue néanmoins, avec le PE101 (générateur d'air chaud –
24 clients existants), le prochain programme résidentiel qui sera évalué.

25
26 **PE103 - Thermostat électronique programmable**

27
28 **Description du programme**

29 Ce programme consiste à faire la promotion de thermostats électroniques et programmables
30 auprès des clients existants de Gaz Métro ainsi qu'auprès des nouveaux clients.

1 **Faits saillants**

2 Ce programme en est à sa septième année d'existence et demeure très populaire auprès de la
3 clientèle. Il semble que les clients, autant que nos partenaires installateurs, adoptent ces
4 appareils. De plus, Gaz Métro utilise toujours la norme Energy Star comme critère
5 d'admissibilité des appareils. Suite à l'évaluation de l'an passé, Gaz Métro continue de
6 s'interroger sur la réalisation ou non de la transformation de marché. Finalement, mentionnons
7 que dans un sondage effectué auprès de la clientèle de Gaz Métro, un nombre de questions ont
8 été insérées, questions qui ont démontré, comme lors de l'évaluation de l'an passé, que les
9 habitudes de programmation gagneraient à être améliorées.

10

11 **Cas-type**

12 La consommation de référence totalise 3 611 m³, dont 2 903 m³ pour le chauffage de l'espace
13 seulement.

14

15 **Économies unitaires**

16 Les économies unitaires n'ont pas été modifiées, elles atteignent 183 m³ par an.

17

18 **Participants**

19 Le nombre de participants a été établi en examinant l'historique de participation des clients à ce
20 programme. De plus, Gaz Métro a tenu compte dans l'établissement des participants des
21 dossiers présentement engagés et non payés. La baisse prévue dans le temps est
22 principalement en lien avec la baisse du nombre de mise en chantier mentionnée plus tôt.

23

24 **Aide financière**

25 Gaz Métro a procédé à une diminution de l'aide financière qui est passée de 75 \$ à 30 \$.

26

27 **Suivi et évaluation**

28 Gaz Métro vient de procéder à l'évaluation de ce programme et n'entend pas la refaire pour la
29 durée du plan actuel. Toutefois, dans la prochaine année, Gaz Métro aimerait procéder à une
30 nouvelle mesure du taux d'opportunistes du programme, en plus de mesurer à nouveau les
31 habitudes de programmation.

32

1 **PE106 - Sensibilisation**

2

3 **Description du programme**

4 Ce programme vise à développer les outils de communication et d'information nécessaires pour
5 sensibiliser la population à l'égard de l'efficacité énergétique.

6

7 **Faits saillants**

8 L'efficacité énergétique est mise en avant plan dans toutes les communications de l'entreprise
9 qui s'adressent à la clientèle, aux clients potentiels ainsi qu'aux influenceurs du marché
10 résidentiel (ex. : promoteurs, constructeurs, installateurs, rénovateurs, etc.). Sept moyens de
11 communication sont utilisés principalement utilisés pour atteindre nos objectifs de
12 sensibilisation :

- 13 1. Les placements média
- 14 2. Les encarts de facturation
- 15 3. Les envois postaux
- 16 4. Les expositions
- 17 5. Les partenariats avec les associations professionnelles
- 18 6. Les commandites
- 19 7. L'Internet

20

21 Voici quelques exemples d'intégration de l'efficacité énergétique aux outils de communication
22 de Gaz Métro :

- 23 • Une chronique dédiée aux appareils à haute efficacité et des conseils pour économiser
24 l'énergie paraît dans chaque *Bulletin bleu* envoyé trois fois par année par le biais de la
25 facturation.
- 26 • Des publiportages portant sur les avantages et les économies d'énergie générés par
27 un chauffe-eau instantané ou encore un générateur d'air chaud à haute efficacité
28 énergétique sont incluses dans des publications destinées aux constructeurs.
- 29 • Des actions concrètes pour économiser l'énergie, telles qu'abaisser la température
30 ambiante la nuit, sont démontrées dans une vidéo illustrant la vie d'une famille dans une
31 maison alimentée au gaz naturel. Cette vidéo a été intégrée à un site Web promotionnel
32 et diffusée une première fois à la télévision l'automne dernier.

1 **Suivi et évaluation**

2 Gaz Métro tentera, lorsque possible, d'évaluer la rentabilité de ces actions en matière de
3 sensibilisation. Quoiqu'il soit très difficile de réaliser ce dernier point, Gaz Métro se fait
4 néanmoins un devoir, lors des évaluations de programmes, de mesurer l'efficacité des moyens
5 de communication utilisés.

6

7 **PE111 – Chaudière AFUE 85 % et plus**

8

9 **Description du programme**

10 Il s'agit d'un programme de remplacement de chaudières par des unités affichant un rendement
11 énergétique supérieur à la norme actuelle de 80 %, soit un AFUE de 85 %. Ce programme
12 s'adresse exclusivement aux bâtiments existants et peut intéresser à la fois la clientèle actuelle
13 de Gaz Métro et les nouveaux clients.

14

15 **Faits saillants**

16 Depuis quelques années, Gaz Métro constate un retour progressif des systèmes de chauffage
17 à eau chaude dans le marché résidentiel. Ce retour s'explique par le remplacement des
18 appareils vétustes chez les clients existants et aussi par l'installation de systèmes à eau chaude
19 dans de nouvelles habitations ayant des superficies plus grandes. Gaz Métro utilise toujours la
20 norme Energy Star comme critère d'admissibilité des appareils à ce programme.

21

22 **Cas-type**

23 La moyenne de consommation du cas-type se situe à 3 803 m³ pour le chauffage de l'espace et
24 à 708 m³ pour seulement le chauffage de l'eau, pour un total de 4 511 m³ par an.

25

26 **Économies unitaires**

27 Les économies unitaires sont de 265 m³ et ont été déterminées par algorithme d'ingénierie.

28

29 **Participants**

30 Le nombre de participants a été établi en fonction de l'historique de participation des clients à
31 ce programme et aussi en examinant le nombre de dossiers engagés et non payés. Gaz Métro

1 prévoit une stabilisation dans les prochaines années du nombre de participants à ce
2 programme.

3

4 **Aide financière**

5 L'aide financière est maintenue à 700 \$.

6

7 **Suivi et évaluation**

8 Le suivi de ce programme se poursuivra. Selon le calendrier d'évaluation, on prévoit évaluer ce
9 programme à l'automne 2008 puisque la priorité est accordée aux programmes des marchés
10 affaires (CII) et VGE. Il constitue néanmoins le prochain programme qui sera évalué.

11

12 **PE113 – Chauffe-eau instantané (projet-pilote)**

13

14 **Description du projet-pilote**

15 Il y a deux ans, Gaz Métro a mis en place un projet-pilote pour tester le chauffe-eau instantané.
16 L'une des caractéristiques de cette technologie est qu'elle ne possède pas de réservoir
17 d'accumulation pour emmagasiner l'eau chaude. Le rendement énergétique de cet appareil
18 affiche un AFUE de 78 % comparativement à un chauffe-eau traditionnel ayant un facteur
19 d'utilisation de 68 %.

20

21 **Faits saillants**

22 Cette année, le programme semble prendre son envol et le nombre de participants croît à un
23 rythme important. Gaz Métro a constaté que le marché qui adhère le plus à cette technologie
24 s'avère celui des condominiums, ainsi que celui des maisons dites de ville avec des superficies
25 inférieures à 1 500 pieds carrés. L'évaluation du programme a été réalisée cet hiver et le
26 résumé est présenté plus loin à la section « suivi et évaluation » du présent programme, tandis
27 que le rapport complet d'évaluation est produit sous la cote Gaz Métro – 9, document 7. À partir
28 du 1^{er} octobre 2007, un taux d'opportunistes de 5% sera appliqué à ce programme.

29

30

31

32

1 **Cas-type**

2 La moyenne de consommation du cas-type a été révisée afin de tenir compte des critères
3 fournis par l'évaluation du programme. Elle est donc estimée à 2 000 m³ pour le chauffage de
4 l'espace et à 450 m³ pour le chauffage de l'eau, pour un total de 2 450 m³ par an.

5

6 **Économies unitaires**

7 Les économies unitaires annuelles ont été modifiées à 139 m³ compte tenu des économies
8 estimées lors de l'évaluation de programme et ne portent que sur la composante eau chaude.

9 La partie chauffage des systèmes combo ne peut en effet être considérée comme de l'efficacité
10 énergétique.

11

12 **Participants**

13 Gaz Métro prévoit une augmentation importante de la participation à ce programme pour les
14 prochaines années.

15

16 **Aide financière**

17 L'évaluation du programme a démontré que le coût incrémentiel de cette technologie est très
18 variable selon les sources consultées, passant de 500\$ à 3 450\$. Gaz Métro propose donc de
19 maintenir l'aide financière établie lors de la dernière cause tarifaire, soit 450 \$.

20

21 **Suivi et évaluation**

22 Gaz Métro a procédé, à l'hiver 2007, à l'évaluation de ce programme. Le rapport d'évaluation
23 est produit aux fins de la présente cause tarifaire et déposé à la pièce Gaz Métro-9, document
24 7. Le mandat a été confié au consultant *Bureau d'études Zariffa Inc.* L'objectif de cette
25 évaluation était de mesurer la performance générale du programme et de ses diverses
26 composantes en plus de mesurer la validité des économies unitaires générées par le
27 programme. L'évaluation se termine par une série de recommandations pouvant aiguiller Gaz
28 Métro.

29

30 Dans un premier temps, le rapport démontre que le niveau d'aides financières actuel (450 \$)
31 s'avère adéquat et ne va pas au-delà du surcoût. Le coût incrémentiel moyen par rapport à un
32 chauffe-eau standard avec réservoir a été estimé à 974 \$. Dans plusieurs cas, le système est

1 utilisé pour le chauffage. Le rapport vient confirmer que la portion chauffage de l'air ne peut être
2 considérée comme de l'efficacité énergétique. Ainsi, sur la base de l'évaluation, les économies
3 unitaires sont de l'ordre de 139 m³ pour la portion eau chaude uniquement.

4
5 Le rapport mentionne que cette technologie, fortement répandue en Europe depuis de
6 nombreuses années, est appelée à prendre son essor au Québec dans les prochaines années.
7 L'évaluateur recommande que le programme soit maintenu mais qu'il conserve son statut de
8 projet pilote puisqu'il n'a pas atteint sa maturité. Dorénavant, un taux d'opportunistes de 5 %
9 sera appliqué aux résultats du PE113.

10
11 Une série de recommandations sont aussi émises dans le but d'améliorer l'efficacité du
12 programme. Tout d'abord, Gaz Métro devra surveiller l'évolution des coûts incrémentaux afin de
13 s'assurer que l'aide financière demeure adéquate. À court terme, il s'avère essentiel que Gaz
14 Métro procède à de la formation sur le terrain, autant auprès des PCGM, des chauffagistes que
15 des entrepreneurs, afin de leur exposer clairement les forces et faiblesses de ce type
16 d'appareil, dans le but de réduire les insatisfactions pouvant résulter d'une installation
17 inadéquate ou dans un contexte où le chauffe-eau instantané ne serait pas adéquat. Du côté
18 des utilisateurs finaux, une certaine éducation doit aussi être effectuée. En effet, ce type de
19 technologie possède certaines limites auxquelles les clients doivent être sensibilisés, afin de
20 réduire les risques d'insatisfaction (par exemple éviter les usages simultanés, c'est-à-dire éviter
21 d'utiliser le lave-vaisselle en même temps que faire couler un bain). Gaz Métro devra voir à
22 bonifier les informations saisies dans le cadre de ce programme en vue d'une prochaine
23 évaluation, requise afin de déterminer si la technologie requiert la mise en place d'un
24 programme spécifique.

25

26 **PE101F – Générateur d'air chaud – ménages à faible revenu**

27

28 **Description du programme**

29 Ce programme, à partir des paramètres utilisés dans le cadre du programme PE101, vise à
30 offrir à la clientèle des ménages à faible revenu des appareils hautement efficaces au même
31 prix que des appareils standards, en offrant des aides financières qui couvrent 100% du surcoût
32 des appareils à haute efficacité.

1 **Faits saillants**

2 Ce programme est en démarrage et pourra assurément être amélioré suite à l'étude détaillée
3 qui sera réalisée auprès de la clientèle à faible revenu. Comme dans le cas du PE101, Gaz
4 Métro utilise la norme Energy Star comme critère d'admissibilité des appareils à ce programme.

5

6 **Cas-type**

7 Le cas-type de ce programme est identique à celui du PE101. La consommation du chauffage
8 de l'espace est de 3 014 m³ et de 708 m³ pour le chauffage de l'eau, pour un total de 3 722 m³
9 par an.

10

11 **Économies unitaires**

12 Les économies nettes sont de 487 m³.

13

14 **Participants**

15 Le nombre de participants s'avère extrêmement difficile à prévoir. Gaz Métro entend déployer
16 une approche intégrée avec le FEÉ et espère compter 30 participants. Ces prévisions reposent
17 sur un potentiel estimé via un sondage mené auprès de la clientèle résidentielle. Il n'y a pas de
18 taux d'opportunistes puisque l'hypothèse de base est que sans cette aide additionnelle les
19 ménages à faible revenu n'implanteraient pas les mesures.

20

21 **Aide financière**

22 L'aide financière de ce programme est de 1 000\$, soit 100% du coût incrémentiel du
23 programme PE101.

24

25 **Suivi et évaluation**

26 Ce programme ne sera pas évalué tant que le nombre de participants n'atteindra pas 60,
27 comme mentionné dans la section 3.5. Toutefois, comme dans le cas des deux autres
28 programmes visant les ménages à faible revenu, il sera surveillé de près et ajusté au besoin,
29 particulièrement suite à l'étude détaillée visant à mieux connaître cette clientèle, prévue
30 l'automne prochain.

1 **PE103F – Thermostat électronique programmable – ménages à faible revenu**

2

3 **Description du programme**

4 Ce programme vise à offrir à la clientèle des ménages à faible revenu, un thermostat
5 électronique programmable sans frais, particulièrement dans le cadre des visites *Éconologis*
6 pour les clients chauffant au gaz naturel et payant leur facture énergétique.

7

8 **Faits saillants**

9 Ce programme est en démarrage et pourra assurément être amélioré suite à l'étude qui sera
10 réalisée auprès de la clientèle des ménages à faible revenu.

11

12 **Cas-type**

13 Le cas-type de ce programme est identique à celui utilisé par le FEÉ dans le cadre
14 d'*Éconologis*, puisqu'il constitue le volet 2 de ce programme, soit l'équivalent de ce qui est fait
15 pour les gens qui chauffent à l'électricité. La consommation en chauffage de l'espace est de
16 1 995 m³ et de 600 m³ pour le chauffage de l'eau, pour un total de 2 595 m³ par an.

17

18 **Économies unitaires**

19 Les économies nettes sont de 140 m³.

20

21 **Participants**

22 Le nombre de participants s'avère extrêmement difficile à prévoir. Gaz Métro entend déployer
23 une approche intégrée avec le FEÉ et espère compter 75 participants. Ces prévisions reposent
24 sur un potentiel estimé via un sondage mené auprès de la clientèle résidentielle. Il n'y a pas de
25 taux d'opportunistes puisque l'hypothèse de base est que sans cette aide additionnelle les
26 ménages à faible revenu n'implanteraient pas la mesure.

27

28 **Aide financière**

29 L'aide financière pour ce programme est de 250\$, soit environ le prix d'un thermostat
30 électronique programmable installé par un Partenaire certifié Gaz Métro. L'aspect le plus
31 important demeure l'aide financière, qui couvre 100% du coût de l'appareil et de l'installation.

1 **Suivi et évaluation**

2 Ce programme ne sera pas évalué tant que le nombre de participants n'atteindra pas 60,
3 comme mentionné dans la section 3.5. Toutefois, comme dans le cas des deux autres
4 programmes pour la clientèle des ménages à faible revenu, il sera surveillé de près et ajusté au
5 besoin, particulièrement suite à la vaste étude qui sera réalisée l'automne prochain auprès de
6 cette clientèle.

7

8 **PE111F – Chaudières AFUE 85 % + – ménages à faible revenu**

9

10 **Description du programme**

11 Ce programme, à partir des paramètres utilisés dans le cadre du programme PE111, vise à
12 offrir à la clientèle des ménages à faible revenu des appareils hautement efficaces au même
13 prix que des appareils standards, en offrant des aides financières qui couvrent 100% du surcoût
14 des appareils à haute efficacité.

15

16 **Faits saillants**

17 Ce programme est en démarrage et pourra assurément être amélioré suite à la vaste étude qui
18 sera réalisée auprès de la clientèle des ménages à faible revenu. Comme dans le cas de
19 PE111, Gaz Métro utilise la norme Energy Star comme critère d'admissibilité des appareils à ce
20 programme.

21

22 **Cas-type**

23 Le cas-type de ce programme est identique à celui du PE111. La consommation en chauffage
24 de l'espace est de 3 803 m³ et de 708 m³ en chauffage de l'eau, pour un total de 4 511 m³ par
25 an.

26

27 **Économies unitaires**

28 Les économies nettes sont de 265 m³.

29

30 **Participants**

31 Le nombre de participants s'avère extrêmement difficile à prévoir. Gaz Métro entend déployer
32 une approche intégrée avec le FEÉ et espère compter 19 participants. Ces prévisions reposent

1 sur un potentiel estimé via un sondage mené auprès de la clientèle résidentielle. Il n'y a pas de
2 taux d'opportunistes puisque l'hypothèse de base est que sans cette aide additionnelle les
3 ménages à faible revenu n'implanteraient pas les mesures.

4

5 **Aide financière**

6 L'aide financière de ce programme est de 1 408\$, soit 100% du coût incrémentiel du
7 programme PE111.

8

9 **Suivi et évaluation**

10 Ce programme ne sera pas évalué tant que le nombre de participants n'atteindra pas 60,
11 comme mentionné dans la section 3.5. Toutefois, comme dans le cas des deux autres
12 programmes pour la clientèle des ménages à faible revenu, il sera surveillé de près et ajusté au
13 besoin, particulièrement suite à la vaste étude qui sera réalisée l'automne prochain auprès de
14 cette clientèle.

15 *4.3.3.2 Marchés affaires (CII), multi-locatif et VGE*

16 **PE200 – Chauffe-eau à efficacité intermédiaire (eau sanitaire)**

17

18 **Description du programme**

19 Ce programme vise à faire la promotion des appareils ayant une capacité supérieure à
20 75 000 Btu/h et affichant un niveau d'efficacité de 85 %. Il s'adresse aux bâtiments existants
21 ainsi qu'à la nouvelle construction et peut intéresser tant les clients existants de Gaz Métro que
22 les nouveaux clients.

23

24 **Faits saillants**

25 Le programme affiche une progression de participation en ligne avec la prévision annuelle. Une
26 mise à jour constante de la liste d'appareils répondants aux normes du programme est
27 effectuée

1 **Cas-type**

2 Gaz Métro a modifié le cas-type suite à une analyse de la consommation réelle des participants
3 à ce programme. La consommation moyenne selon l'historique des participants est maintenant
4 de 47 243 m³ en eau chaude et de 158 974 m³ au total.

5

6 **Économies unitaires**

7 Les économies unitaires moyennes des participants à ce programme totalisent 3 680 m³. L'effet
8 d'opportunisme appliqué aux résultats demeure à 17 %.

9

10 **Participants**

11 Le nombre de participants a été analysé en tenant compte de l'historique de participation ainsi
12 que des dossiers engagés et non payés et de la tendance anticipée du marché.

13

14 **Aide financière**

15 L'aide financière de ce programme oscille entre 600 \$ et 6 000 \$.

16

17 **Suivi et évaluation**

18 Le suivi de ce programme sera effectué. Selon le calendrier d'évaluation, on prévoit toutefois
19 évaluer ce programme dès l'automne 2007, la priorité étant accordée pour le moment aux
20 programmes des marchés affaires (CII) et VGE.

21

22 **PE201 – Générateur d'air chaud 3^e génération (CII)**

23

24 **Description du programme**

25 Ce programme vise le remplacement des systèmes de chauffage centraux à air pulsé vétustes
26 par de nouveaux systèmes plus performants de 225 000 Btu/h et moins affichant une efficacité
27 annuelle d'utilisation de combustible égale ou supérieure à 90 %. Le programme s'adresse aux
28 bâtiments existants ainsi qu'à la nouvelle construction et peut intéresser à la fois les clients
29 existants et les nouveaux clients.

30

1 **Faits saillants**

2 Depuis la cause tarifaire de 2004, le programme était offert aux clients mais présenté dans les
3 suivis combinés avec les résultats du PE210, entre autres pour simplifier les tableaux de suivis.
4 Toutefois, comme le PE210 vient d'être évalué et que les critères du programme vont changer,
5 Gaz Métro ne considère plus pertinent de présenter les résultats de ces programmes de façon
6 groupée et préfère dorénavant présenter les deux distinctement.

7

8 **Cas-type**

9 Selon l'historique des participants au programme depuis sa création, le cas type présente une
10 consommation moyenne par participant de 18 100 m³ pour le chauffage et de 19 803 m³ au
11 total.

12

13 **Économies unitaires**

14 Les économies unitaires moyennes des participants à ce programme totalisent 1 137 m³. L'effet
15 d'opportunité appliqué aux résultats est de 24 %.

16

17 **Participants**

18 Le nombre de participants a été analysé en tenant compte de l'historique de participation ainsi
19 que des dossiers engagés et non payés et de la tendance anticipée du marché.

20

21 **Aide financière**

22 L'aide financière de ce programme est de 612 \$.

23

24 **Suivi et évaluation**

25 Le suivi de ce programme sera effectué. Selon le calendrier d'évaluation, on prévoit évaluer ce
26 programme dès le printemps 2008, la priorité étant accordée aux programmes des marchés
27 affaires (CII) et VGE.

28

1 **PE202 – Chaudières à efficacité intermédiaire**

2

3 **Description du programme**

4 Ce programme intègre des technologies qui ont comme usage final le chauffage des locaux et
5 des procédés et affichant un niveau d'efficacité intermédiaire selon leur capacité. Il comprend
6 tous les appareils ayant une efficacité de 85 % et plus. Toutefois, le programme exclut les
7 appareils à condensation. Le programme s'adresse aux bâtiments existants ainsi qu'à la
8 nouvelle construction et peut intéresser à la fois les clients existants et les nouveaux clients.

9

10 **Faits saillants**

11 Ce programme fonctionne très bien. On peut attribuer comme facteur de succès la
12 connaissance qu'ont les clients de cette technologie, mais le principal artisan du succès de ce
13 programme provient de sa distribution. En effet, les partenaires installateurs ainsi que la force
14 de vente favorisent l'installation d'appareils à efficacité intermédiaire plutôt que celle d'appareils
15 à efficacité standard. En ce qui a trait à la mise à jour des listes d'appareils, Gaz Métro a
16 recours à la liste des appareils correspondant à la norme Energy Star de RNCAN pour ceux à
17 faible capacité. Pour les appareils à forte capacité la liste est établie et mise à jour par Gaz
18 Métro.

19

20 **Cas-type**

21 Gaz Métro a modifié le cas-type suite à une analyse de la consommation réelle des participants
22 à ce programme. La consommation moyenne, selon l'historique des participants, est maintenant
23 de 72 574 m³ en chauffage et de 23 802 m³ en eau chaude, pour une consommation totale de
24 96 376 m³.

25

26 **Économies unitaires**

27 Les économies unitaires moyennes des participants à ce programme totalisent 5 174 m³. De
28 plus, l'effet d'opportunisme est maintenu à 14 % suite aux modifications apportées au
29 programme.

30

1 **Participants**

2 Le nombre de participants a été analysé en tenant compte de l'historique de participation ainsi
3 que des dossiers engagés et non payés.

4

5 **Aide financière**

6 L'échelle d'aides financières de ce programme débute à 600 \$ pour les petites chaudières et
7 atteint un maximum de 6 000 \$.

8

9 **Suivi et évaluation**

10 Gaz Métro a procédé à l'évaluation de ce programme en décembre 2006, en même temps que
11 le programme PE210. Le rapport est produit sous la cote Gaz Métro-9 document 6. L'évaluation
12 est structurée de manière à étudier plusieurs aspects des chaudières à efficacité intermédiaire
13 de 85% et +, soit la satisfaction des participants et Partenaires certifiés Gaz Métro, le coût de la
14 chaudière et le montant de l'aide financière, la quantification de l'impact énergétique et
15 utilisation de la chaudière, le taux d'opportunistes, la mise en marché et finalement les
16 recommandations.

17

18 D'abord, Gaz Métro a tenté d'évaluer la satisfaction des participants et de quelques Partenaires
19 certifiés Gaz Métro. Il en ressort que dans l'ensemble le programme jouit d'un bon taux de
20 satisfaction autant chez les participants que chez les Partenaires certifiés. Tout comme pour le
21 programme de chaudières à condensation, présenté plus loin, les participants ont mentionné
22 une insatisfaction quant à la qualité d'installation de l'appareil et aux économies réalisées,
23 même si près du tiers des répondants n'ont pu se prononcer sur ce point. Les Partenaires
24 certifiés, quant à eux, ont exprimé certains mécontentements à l'égard de certaines marques de
25 chaudières et des problèmes qu'elles engendraient, ainsi qu'au niveau de l'appareil
26 administratif.

27

28 Le second aspect étudié concerne le coût de la chaudière et le montant des aides financières
29 attribuées. La majorité des participants se disent satisfaits du montant de l'aide financière
30 accordée ainsi que du montant total déboursé après aide financière. L'étude a aussi démontré
31 que les aides financières actuellement accordées contribuent à réduire le surcoût de l'appareil,
32 sans toutefois le rendre moins dispendieux qu'un appareil à efficacité standard.

1 Un autre aspect examiné concerne les impacts énergétiques. Une analyse de facturation a été
2 faite auprès de 315 participants. Il en ressort comme constat que le cas type devrait être
3 réévalué à la baisse, car la taille des participants est plus petite que celle prévue dans le cas
4 type évalué précédemment. Quant aux heures d'utilisation de la chaudière, celles-ci sont
5 nettement inférieures à ce qui est utilisé actuellement comme base de référence dans le calcul
6 des économies et les correctifs seront apportés au 1^{er} octobre 2007. L'effet de distorsion
7 examiné concerne le taux d'opportunistes. Compte tenu des changements apportés au
8 programme, il a été recommandé de garder le taux actuel à 14%.

9

10 En ce qui concerne la mise en marché du programme, les participants affirment que leur
11 première source d'information provient des entrepreneurs/installateurs. Pour leur part, les
12 Partenaires certifiés Gaz Métro disent faire systématiquement la promotion du programme car il
13 constitue un excellent outil pour faire la promotion des appareils hautement efficaces. Outre les
14 recommandations déjà mentionnées, le rapport fait état d'autres suggestions qui seront
15 examinées ou implantées lors des prochains mois. En effet, et de façon non exhaustive, les
16 grilles d'aides financières seront dorénavant basées sur des prix de liste et des proportions du
17 coût incrémentiel, plutôt qu'uniquement selon des capacités d'appareils. Des critères
18 techniques, dont l'obligation d'une modulation, seront introduits en vue d'assurer l'intégrité des
19 appareils. De plus, des critères techniques pour les installateurs seront également introduits.

20

21 **PE204 – Sensibilisation des clients du marché affaires (CII)**

22

23 **Description du programme**

24 Ce programme permet de concevoir des outils de communication visant à effectuer la
25 promotion de l'efficacité énergétique auprès de la clientèle affaires (CII) de Gaz Métro ainsi que
26 des influenceurs de ce marché (ingénieurs-conseils, installateurs, constructeurs, etc.).

27

28 **Faits saillants**

29 Tout comme pour le marché résidentiel, l'efficacité énergétique est mise en avant-plan dans
30 toutes les activités de communication commerciale destinées au marché affaires. Six moyens
31 de communication principaux sont utilisés pour rencontrer l'objectif de promotion de l'efficacité
32 énergétique :

- 1 1. Le placement média
- 2 2. Les envois postaux et le télémarketing
- 3 3. Les ententes de partenariat avec les associations professionnelles
- 4 4. Les commandites et événements (expositions et autres)
- 5 5. Les communications avec la clientèle existante et les partenaires d'affaires
- 6 6. L'Internet

7

8 Voici quelques exemples d'intégration de l'efficacité énergétique aux outils de communication
9 de Gaz Métro :

- 10 • Deux cas d'installation d'appareils à haute efficacité énergétique chez des clients
11 (garage et multi-locatif) ont été diffusés dans les messages radio et ce, dans plusieurs
12 régions du Québec, à l'automne et au printemps.
- 13 • Des articles portant sur les avantages et les économies d'énergie générées par des
14 technologies à haute efficacité sont publiés dans différents bulletins d'information
15 envoyés notamment à la clientèle des secteurs de la santé, de l'éducation et de la
16 restauration.

17

18 De plus, des outils de sensibilisation dédiés exclusivement à l'efficacité énergétique ont été mis
19 à jour, tout comme les documents effectuant la promotion des programmes du PGEÉ de Gaz
20 Métro. Ces documents s'avèrent fort utiles lors de salons, congrès, expositions, rencontres de
21 clients et sont utilisés dans des envois postaux destinés à la clientèle.

22

23 En ce qui a trait à l'arrimage des activités de promotion de Gaz Métro à celles du FEÉ, un pas
24 supplémentaire a été réalisé. Les documents de Gaz Métro intègrent désormais non seulement
25 les programmes du PGEÉ, mais aussi ceux du FEÉ. Il en résulte que le client (actuel ou
26 potentiel) ou l'influenceur (architectes, ingénieurs, constructeurs, etc.) peut prendre
27 connaissance de tout l'éventail des offres en efficacité énergétique pour les utilisateurs de gaz
28 naturel, et ce, en consultant un seul document.

29

30 **Suivi et évaluation**

31 Gaz Métro tentera, lorsque possible, d'évaluer la rentabilité de ces actions en matière de
32 sensibilisation. Quoiqu'il soit très difficile de procéder à ce type d'évaluation surtout qualitative,

1 Gaz Métro se fait néanmoins un devoir de mesurer l'efficacité des moyens de communication
2 utilisés lors des évaluations de programmes.

3

4

5 **PE208 – Études et encouragement à l'implantation (D₁, D₃ et D_M)**

6

7 **Description du programme**

8 Ce programme comprend deux volets : un volet « études » et un volet « encouragement à
9 l'implantation ». Le volet *Études* encourage les clients à engager une firme spécialisée afin de
10 dépister des occasions d'efficacité énergétique et suggérer des mesures pour les exploiter en
11 prenant soin de calculer la rentabilité de chaque mesure. Le volet *Encouragement à*
12 *l'implantation* verse des aides financières pour l'implantation de mesures identifiées par les
13 études de faisabilité, que celles-ci soient réalisées dans le cadre de ce programme ou non, en
14 autant qu'elles proviennent d'une source dont les compétences en la matière sont reconnues.

15

16 Ce programme s'adresse exclusivement à la clientèle affaires (CII) ainsi qu'à celle du secteur
17 multi-locatif. Un programme similaire, soit le PE211, a été développé pour la clientèle des
18 grandes entreprises.

19

20 **Faits saillants**

21 Tout comme pour les années précédentes, Gaz Métro constate que ce programme est toujours
22 très apprécié de sa clientèle, car il présente un bon taux de participation. L'an dernier, la
23 participation au volet *Encouragement à l'implantation* est demeurée nettement supérieure à
24 celle du volet *Études*. Ceci démontre que les participants continuent d'être plus enclins à
25 implanter des mesures d'efficacité énergétique qui ont été identifiées lors d'études de faisabilité.
26 Cette année, Gaz Métro n'entend pas modifier les paramètres du programme (aides
27 financières, critères d'admissibilité, etc.) puisque des modifications ont déjà été apportées l'an
28 dernier, suite à l'évaluation.

29

30 **Cas-type**

31 La consommation du cas-type est maintenue au même niveau que l'an dernier puisque des
32 correctifs avaient été apportés suite à l'évaluation et l'analyse du profil des participants. Ainsi, le

1 niveau moyen de consommation en chauffage est de 450 660 m³ et la consommation totale est
2 de 563 325 m³.

3

4 **Économies unitaires**

5 Les économies unitaires sont de 39 674 m³/an. Elles ont été établies à partir d'une moyenne
6 pondérée des économies selon l'historique des participants à ces deux programmes.

7

8 **Participants**

9 Compte tenu de l'historique de participation des clients à ce programme, Gaz Métro estime à
10 150 le nombre de participants (113 nets) pour l'année 2007-2008.

11

12 **Aide financière**

13 Pour le volet *Études*, l'aide financière est maintenue à 50 % du coût de l'étude jusqu'à un
14 maximum de 5 000 \$.

15

16 Pour le volet *Encouragement à l'implantation*, le montant de l'aide est maintenu à 0,25 \$/m³
17 économisé, pour un maximum de 25 000 \$. La modification apportée l'an dernier à ce
18 programme est maintenue, soit que les mesures ayant une période de retour sur investissement
19 inférieure à 1 an ne sont plus admissibles au programme.

20

21 **Suivi et évaluation**

22 Gaz Métro a procédé, au début de l'année 2006, à l'évaluation de ce programme et ce, tant
23 pour le volet *Études* que pour le volet *Encouragement à l'implantation*. Gaz Métro compte
24 procéder à une nouvelle évaluation du programme dans trois ans.

25

1 **PE210 – Chaudières à condensation**

2

3 **Description du programme**

4 Ce programme vise les technologies dont l'usage final est le chauffage des locaux et les
5 procédés qui affichent des taux d'efficacité de plus de 90 %. Le programme s'adresse aux
6 bâtiments existants ainsi qu'à la nouvelle construction et peut intéresser à la fois les clients
7 existants et les nouveaux clients.

8

9 **Faits saillants**

10 Ce programme a connu un engouement particulièrement important qui a occasionné des
11 dépassements budgétaires¹⁰. Gaz Métro a donc amorcé, dès l'été 2006, une évaluation du
12 programme afin de bien comprendre les raisons de ces dépassements et apporter, le cas
13 échéant, les ajustements requis. Les principaux résultats de l'évaluation sont présentés plus
14 loin. L'une des principales raisons identifiées par le rapport d'évaluation est l'apparition sur le
15 marché de modèles dont le coût d'acquisition est bas, créant ainsi une situation où la grille
16 d'aides financières ne convenait pas. Dans certains cas, l'aide financière pouvait même
17 dépasser le surcoût lié à l'achat de l'appareil plus efficace.

18

19 Afin de respecter les éléments déposés dans le dernier dossier tarifaire, Gaz Métro n'entend
20 pas apporter de modifications au taux d'opportunistes et aux paramètres de calculs d'économie
21 pour l'année en cours (2006-2007). Il est essentiel pour Gaz Métro de ne pas modifier les taux
22 d'opportunistes et les paramètres de calculs d'économie, rétroactivement, puisqu'ils ont été
23 approuvés par la Régie.

24

25 Par contre, compte tenu des préoccupations de Gaz Métro et de la Régie face aux
26 dépassements de coûts dus aux incitatif financiers versés, Gaz Métro entend, si possible durant
27 l'année en cours, déployer une série de mesures correctives au programme et aux paramètres
28 qui le constituent. Les principales mesures que Gaz Métro propose de modifier sont les
29 suivantes :

¹⁰ Rapport annuel au 30 septembre 2006, R-3618-2006, Gaz Métro-12, document 2.

- 1
- 2 1. Grille d'aides financières dorénavant basée sur des prix de liste et des proportions du coût
- 3 incrémentiel, plutôt qu'uniquement selon des capacités d'appareils;
- 4 2. Introduction de critères techniques permettant d'assurer l'intégrité des appareils, plutôt que
- 5 d'accepter les appareils uniquement selon leur niveau d'efficacité de combustion;
- 6 3. Introduction de critères techniques pour les installateurs;
- 7 4. Introduction d'une clause permettant à Gaz Métro de retirer du programme un appareil pour
- 8 lequel plusieurs cas problèmes seraient relevés chez les clients;
- 9 5. Modification du nombre d'heures utilisées dans le calcul des économies d'énergie, ces
- 10 dernières passeraient de 5 316 à 2 396;
- 11 6. Les modifications proposées au programme font qu'il ne sera plus possible d'additionner les
- 12 capacités d'appareils en deçà de 300 000 btu/h. L'introduction de critères techniques dont
- 13 l'obligation d'une modulation trois stages vient compenser ce changement.
- 14 7. Ajustement du taux d'opportunistes à 14%, afin de tenir compte du taux calculé lors de
- 15 l'évaluation.

16

17 Étant donné la complexité de la démarche, Gaz Métro a déjà entrepris le processus de manière

18 à être prête le plus rapidement possible puisque de tels changements demandent plusieurs

19 mois à mettre en place. Gaz Métro ne souhaite toutefois pas continuer avec le programme tel

20 qu'il est actuellement, puisqu'il n'est plus adéquat.

21

22 **Cas-type**

23 Le cas-type a été ajusté afin de tenir compte de la moyenne de consommation historique des

24 participants. La consommation totale est de 99 453 m³, dont 74 794 m³ pour le chauffage et

25 24 659 m³ pour la base.

26

27 **Économies unitaires**

28 Les économies unitaires moyennes des participants à ce programme sont de 9 560 m³ par an.

29 Le taux d'opportunistes proposé est de 14%.

30

31

32

1 **Participants**

2 Les nouveaux paramètres du programme devraient faire en sorte que le nombre de participants
3 se stabilisera et pourrait même légèrement diminuer. Toutefois, les appareils installés le seront
4 pour des cas où la condensation est une option intéressante. Le nombre de participants à ce
5 programme s'avère difficile à prévoir puisque malgré les corrections apportées au programme,
6 l'évaluation a démontré que le parc d'appareils visés était vétuste.

7

8 **Aide financière**

9 L'aide financière pour ce programme oscille entre 1 200 \$ et 20 000 \$ selon la capacité de
10 l'appareil installé. Cette aide financière est appelée à varier dans son applicabilité. Toutefois, le
11 plafond de 20 000\$ sera maintenu.

12

13 **Suivi et évaluation**

14 Gaz Métro a procédé à l'évaluation de ce programme en décembre 2006. Le rapport est produit
15 sous la cote Gaz Métro-9 document 6. L'évaluation est structurée de manière à étudier
16 plusieurs aspects des chaudières à condensation, soit la satisfaction des participants et
17 Partenaires certifiés Gaz Métro, le coût de la chaudière et le montant de l'aide financière, la
18 quantification de l'impact énergétique et l'utilisation de la chaudière, le taux d'opportunistes, la
19 mise en marché et finalement les recommandations.

20

21 D'abord, Gaz Métro a tenté d'évaluer la satisfaction des participants et de quelques partenaires
22 certifiés Gaz Métro. Il en ressort que dans l'ensemble le programme jouit d'un bon taux de
23 satisfaction autant chez les participants que chez les Partenaires certifiés. Toutefois, les
24 participants ont mentionné une insatisfaction quant à la qualité d'installation de certains
25 appareils, les économies réalisées et le montant déboursé après aide financière. Les
26 Partenaires certifiés, quant à eux, ont exprimé certains mécontentements à l'égard de certaines
27 marques de chaudière.

28

29 Le second aspect étudié concerne le coût de la chaudière et le montant des aides financières
30 attribuées. La majorité des participants se disent satisfaits du montant de l'aide financière
31 accordée. Cependant, certains ont rapporté être peu satisfaits du montant total déboursé après
32 l'aide financière. L'étude a aussi permis de constater que l'apparition de modèles bon marché

1 rendait l'acquisition de certaines chaudières à condensation moins coûteuse sinon équivalente
2 à celle d'un appareil à efficacité standard, en plus d'accentuer de façon importante l'écart de
3 coût entre les modèles de même capacité. Comme mentionné précédemment, le rapport
4 recommande donc de revoir l'attribution du montant des aides financières en fonction d'un seul
5 pourcentage de surcoût de l'appareil rétablissant ainsi le marché de façon à ne pas favoriser les
6 bas prix au détriment de la qualité.

7

8 Un autre aspect examiné concerne les impacts énergétiques. Une analyse de facturation a été
9 faite auprès de 160 participants. Il en ressort comme constat que le cas type devrait être
10 réévalué à la baisse car la taille des participants est plus petite que celle prévue dans le cas
11 type évalué précédemment. Quant aux heures d'utilisation de la chaudière, celles-ci sont
12 nettement inférieures à ce qui est utilisé actuellement comme base de référence dans le calcul
13 des économies. Les correctifs seront apportés au 1^{er} octobre 2007. L'effet de distorsion
14 examiné est principalement le taux d'opportunistes. Compte tenu des changements apportés au
15 programme, et malgré la recommandation issue de l'évaluation, il est proposé de hausser le
16 taux d'opportunistes à 14%.

17

18 En ce qui concerne la mise en marché du programme, les participants affirment que leur
19 première source d'information provient des entrepreneurs /installateurs. Pour leur part les
20 Partenaires certifiés Gaz Métro disent faire systématiquement la promotion du programme car il
21 constitue un excellent outil pour vendre des appareils plus efficaces que les modèles standards.
22 Outre les recommandations déjà mentionnées, le rapport fait état d'autres suggestions qui
23 seront examinées ou implantées durant les prochains mois.

24

1 **PE211 – Études et encouragement à l'implantation (D4 & D5)**

2

3 **Description du programme**

4 Ce programme a été conçu sur le même principe que le programme PE208. Il comprend deux
5 volets : un volet « études » et un volet « encouragement à l'implantation ». La seule différence
6 est qu'il s'adresse uniquement aux clients des grandes entreprises et que les niveaux d'aides
7 financières et les plafonds sont différents.

8

9 **Faits saillants**

10 Ce programme est très apprécié de la clientèle grande entreprise (VGE) et semble rencontrer
11 leurs besoins. Ce programme revêt une importance capitale pour Gaz Métro et est au cœur de
12 l'atteinte de la cible de 350 M m³ établie par le gouvernement du Québec dans la Stratégie
13 énergétique. En effet, le programme compte, à lui seul, pour près de 40 % de l'objectif net établi
14 par Gaz Métro pour l'année 2007-2008.

15

16 Gaz Métro souhaite toutefois apporter certains ajustements au programme afin de favoriser
17 l'implantation de mesures dont les périodes de retour sur investissement dépassent trois ans et
18 qui, de manière générale, ne se font pas. Pour cette année, une seule modification est
19 apportée. Dans la prochaine année, Gaz Métro procédera à un « benchmarking » des
20 programmes comparables chez les autres distributeurs et à une révision complète des
21 paramètres qui composent le programme. Le but est de mettre en place un programme qui
22 favorisera l'implantation de mesures avec de longues PRI, qui se font peu en ce moment. La
23 seule modification demandée est la suivante :

24

- 25 - Admettre aussi les études réalisées par les ingénieurs oeuvrant au sein des
26 entreprises (tel que le propose Hydro-Québec), à condition que celles-ci
27 respectent les paramètres du programme et que l'étude soit complétée à la
28 satisfaction du personnel technique de Datech.

29

30

31

32

1 **Cas-type**

2 La consommation du cas-type est maintenue au même niveau que l'an dernier puisque des
3 correctifs avaient été apportés suite à l'évaluation et à l'analyse du profil des participants. Ainsi,
4 le niveau moyen de consommation en chauffage est de 1 735 901 m³, celui pour les procédés
5 de 6 943 603 m³, pour une consommation totale de 8 679 504 m³.

6
7 **Économies unitaires**

8 Les économies sont de 425 000 m³ et proviennent des économies moyennes réelles rapportées
9 par les participants de la clientèle grande entreprise.

10

11 **Participants**

12 La participation au volet Encouragement à l'implantation continue d'être au même niveau que
13 celle relative aux Études uniquement. Gaz Métro anticipe que le niveau de participation se
14 maintiendra et pourrait même augmenter quelque peu si des modifications sont apportées.

15

16 **Aide financière**

17 L'aide financière pour ce programme a été établie comme suit :

- 18 • Pour le volet *Études*, 50 % du coût de l'étude jusqu'à un maximum de 20 000 \$; et
- 19 • Pour le volet *Encouragement à l'implantation*, 0,10 \$/m³ économisé jusqu'à un maximum
20 de 50 000 \$.

21

22 Pour le volet *Encouragement à l'implantation*, Gaz Métro veut continuer à appliquer une limite à
23 l'égard de la période de retour sur investissement. En effet, toute mesure ayant un retour sur
24 investissement inférieur à un an n'est pas admissible au programme.

25

26 **Suivi et évaluation**

27 Gaz Métro a procédé, au début de l'année 2006, à l'évaluation de ce programme et ce, tant
28 pour le volet Études que pour le volet Encouragement à l'implantation. Gaz Métro compte
29 attendre trois ans avant de procéder à une nouvelle évaluation du programme. Par contre, si la
30 situation le dictait, Gaz Métro lancerait un processus d'évaluation rapidement puisque ce
31 programme demeure le principal générateur d'économies en mètres cubes.

32

1 **PE212 – Chauffe-eau à condensation (eau sanitaire)**

2

3 **Description du programme**

4 Ce programme vise à encourager l'acquisition et l'installation de chauffe-eau à condensation
5 affichant un taux d'efficacité supérieur à 95 %. Le programme s'adresse aux bâtiments existants
6 ainsi qu'à la nouvelle construction et peut intéresser à la fois les clients existants et les
7 nouveaux clients.

8

9 **Faits saillants**

10 Les efforts de Gaz Métro en matière de commercialisation et de promotion de cette technologie
11 semblent porter fruit, compte tenu que la participation à ce programme continue sa progression
12 des dernières années.

13

14 **Cas-type**

15 La consommation totale est demeurée inchangée et elle est établie à 191 177 m³ par an, dont
16 165 922 m³ pour le chauffage de l'espace et de 25 255 m³ pour le chauffage de l'eau.

17

18 **Économies unitaires**

19 Les économies unitaires ont toutefois été révisées sur la base des économies moyennes
20 observées chez les participants soit 1 739 m³ par an.

21

22 **Participants**

23 L'objectif de participation a été révisé afin de tenir compte de la participation active des clients à
24 ce programme. Le taux d'opportunistes se situe toujours à 0%.

25

26 **Aide financière**

27 L'échelle d'aides financières débute à 1 200 \$ et peut atteindre 20 000 \$.

28

29 **Suivi et évaluation**

30 De nombreux intrants sont présentement recueillis afin de pouvoir procéder à l'évaluation future
31 de ce programme. Selon le calendrier d'évaluation, Gaz Métro prévoit évaluer ce programme
32 l'automne prochain, de manière à pouvoir déposer le rapport d'évaluation dès la prochaine

1 cause tarifaire. La priorité est accordée au programmes des marchés affaires (CII) et grandes
2 entreprises.

3

4 **PE213 – Chaudières efficaces (D4 & D5)**

5

6 **Description du programme**

7 Ce programme s'adresse spécifiquement aux clients des grandes entreprises et vise le
8 remplacement de chaudières vétustes par des unités affichant des performances
9 intermédiaires, aussi bien que supérieures (condensation). Les usages finaux visés sont le
10 chauffage et les procédés ainsi que l'eau chaude sanitaire. Ce programme comprend les
11 appareils du programme PE202 (grande chaudière EC 85 % et plus) et ceux du PE210
12 (chaudières à condensation).

13 **Faits saillants**

14 La participation à ce programme demeurait faible, voire nulle certaines années. Gaz Métro a
15 procédé à une analyse des programmes PE202 et PE210, dossier par dossier, pour constater
16 que certains clients grandes entreprises avaient participé au programme sans être classés dans
17 le PE213. L'ajustement a été apporté et les données pour les prochaines années seront
18 classées de manière appropriée.

19

20 Néanmoins, le programme est actuellement limité par la capacité maximale des grilles d'aides
21 financières. En effet, le maximum de 20 000\$ pour un appareil de 3 000 000 Btu/h et plus
22 correspond peu à la réalité des grandes entreprises qui nécessitent des appareils pouvant
23 dépasser le 10 000 000 Btu/h. À l'avenir, Gaz Métro devra envisager de repousser la limite du
24 plafond de la grille du programme pour mieux répondre aux besoins réels de cette clientèle.

25

26 **Cas-type**

27 Le cas-type a été modifié sur la base des participants. La consommation moyenne s'élève à
28 899 734 m³, dont 697 861 m³ pour le chauffage et 201 873 m³ pour la base.

29

30 **Les économies unitaires**

31 Les économies unitaires sont estimées à 26 010 m³.

32

1 **Participants**

2 Le nombre de participants visés en 2007-2008 se situe à 13 et pourra être atteint en profitant de
3 tous les forums disponibles pour faire connaître le programme. À cet effet, les clients qui
4 demandent des aides financières pour le programme d'étude et d'aide à l'implantation
5 connaissent l'existence du programme.

6

7 **Aide financière**

8 Les aides financières accordées sont les mêmes que celles des programmes, PE202 et PE210,
9 soit selon une échelle conçue en fonction de la capacité des appareils, allant de 600 \$ à
10 6 000 \$ pour l'efficacité intermédiaire, et de 1 200 \$ à 20 000 \$ pour les appareils à
11 condensation.

12

13 **Suivi et évaluation**

14 Le suivi de ce programme est effectué. Gaz Métro prévoit évaluer ce programme au printemps
15 2008, la priorité est accordée aux programmes des marchés affaires (CII) et grandes
16 entreprises. Toutefois, cet échéancier pourrait être repoussé si le nombre de participants
17 s'avérait insuffisant.

18

19 **PE214 – Sensibilisation (VGE)**

20

21 **Description du programme**

22 Ce programme vise à concevoir des outils de communication pour éduquer et promouvoir
23 l'utilisation rationnelle du gaz naturel auprès de la clientèle grandes entreprises de Gaz Métro.

24

25 **Faits saillants**

26 Chaque année, Gaz Métro met à jour ses outils de sensibilisation destinés à cette clientèle. De
27 plus, l'entreprise optimise ses placements médias afin de mieux rejoindre les décideurs de ce
28 marché. Elle organise aussi des rencontres avec des clients qui ont lieu deux fois par année,
29 afin de promouvoir notamment l'efficacité énergétique. Divers indicateurs (commentaires des
30 conseillers ventes, sondages auprès de la clientèle) démontrent que l'efficacité énergétique est
31 une préoccupation de plus en plus présente chez ces clients.

32

1 **Suivi et évaluation**

2 Gaz Métro tentera, lorsque possible, d'évaluer la rentabilité de ces actions en matière de
3 sensibilisation. Quoiqu'il soit très difficile de réaliser ce dernier point, Gaz Métro se fait
4 néanmoins un devoir de mesurer l'efficacité des moyens de communication utilisés lors des
5 évaluations de programmes.

6

7 **PE215 – Infrarouge (D₁, D₃ et D_M)**

8

9 **Description du programme**

10 Ce programme, relativement récent, vise le remplacement d'aérothermes par des appareils à
11 infrarouge et ce, pour des utilisations exclusives de chauffage. La technologie de l'infrarouge
12 fonctionne selon le principe de chaleur radiante qui permet de réchauffer des objets ou des
13 personnes plutôt que de chauffer l'air ambiant. Le chauffage infrarouge est idéal pour les
14 bâtiments abritant de grands volumes d'air et sujets à des niveaux d'exfiltration importants. Ce
15 programme s'adresse autant aux clients existants de Gaz Métro qu'aux nouveaux clients.

16

17 **Faits saillants**

18 Ce programme est en phase de démarrage. En effet, la participation des clients semble
19 progresser. Gaz Métro constate que la technologie de l'infrarouge est en train de se tailler une
20 place auprès des partenaires installateurs. Plusieurs d'entre eux n'hésitent plus à la
21 recommander et à l'installer. Toutefois, certains enjeux se pointent et il est important de
22 procéder à une évaluation du programme le plus rapidement possible.

23

24 **Cas-type**

25 Le niveau de consommation moyenne du cas-type est établi à 18 640 m³ pour le chauffage et à
26 4 660 m³ pour la base.

27

28 **Économies unitaires**

29 Les économies unitaires sont estimées à 1 514 m³ par an.

30

31

32

1 **Participants**

2 Gaz Métro a maintenu un niveau de participation projeté important à ce programme vu son fort
3 potentiel et le nombre de partenaires de plus en plus intéressés à installer cette technologie.

4
5 **Aide financière**

6 Gaz Métro propose une aide financière établie par appareil et qui représente 2,50 \$ par millier
7 de Btu installé.

8
9 **Suivi et évaluation**

10 L'évaluation complète de ce programme sera réalisée à l'automne 2007 et déposée lors de la
11 prochaine cause tarifaire.

12
13 **PE217 – Infrarouge (D4 & D5)**

14
15 **Description du programme**

16 Tout comme dans le cas du programme PE215, ce programme vise le remplacement
17 d'aérothermes par des appareils à infrarouge et ce, pour des utilisations exclusives de
18 chauffage. Ce programme s'adresse autant aux clients VGE existants de Gaz Métro qu'aux
19 nouveaux clients.

20
21 **Faits saillants**

22 La participation à ce programme demeurait faible, voire nulle depuis quelques années. Gaz
23 Métro a procédé à une analyse, dossier par dossier (comme dans le cas du PE213) pour
24 constater que certains clients grandes entreprises avaient participé sans être classés
25 adéquatement dans le PE217. Un ajustement a été apporté et les participants, dès l'année
26 tarifaire 2006-2007, ont été reclassés de manière appropriée.

27
28 **Cas-type**

29 Le niveau de consommation du cas-type a été maintenu à 285 000 m³ pour le chauffage, à
30 70 000 m³ pour la base, soit une consommation annuelle totale de 355 000 m³.

31

32

1 **Économies unitaires**

2 Les économies unitaires moyenne sont de 5 000 m³ par an et seront validées ou corrigées par
3 l'évaluation.

4

5 **Participants**

6 Ce programme n'a pas encore connu l'essor attendu, mais Gaz Métro demeure confiante de
7 voir le nombre de dossiers connaître une progression régulière dans le temps.

8

9 **Aide financière**

10 Gaz Métro propose une aide financière établie par appareil et qui représente 2,50 \$ par millier
11 de Btu installé.

12

13 **Suivi et évaluation**

14 L'évaluation complète de ce programme sera réalisée à l'automne 2007 et déposée lors de la
15 prochaine cause tarifaire.

16 **5 SUIVI ET MISE A JOUR DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET PROJETS**
17 **DE DÉMONSTRATION**

18 Cette section traite de la stratégie à moyen et long termes de Gaz Métro en vue d'améliorer ses
19 connaissances, tant en matière de conception de programmes, de mise en œuvre, de suivi que
20 d'évaluation. Les activités de recherche décrites ci-après sont réalisées dans les secteurs où il y
21 a possibilité d'amélioration des programmes existants ou dans les secteurs où la conception de
22 nouveaux programmes semble prometteuse. Aussi, elles permettent de recueillir des
23 informations supplémentaires pertinentes au développement, à l'administration et au suivi des
24 programmes retenus dans le portefeuille du PGEÉ.

25

26 La liste des activités de recherche est présentée en deux parties : 1) les activités de recherche
27 technico-économique et 2) les activités de recherche de marché. Pour chacune de ces activités,
28 on retrouve une courte description de la recherche et, dans certains cas, un commentaire ainsi
29 que l'état d'avancement du programme. Pour ce qui est du budget de chacune de ces activités,
30 voir le tableau IX de la pièce Gaz Métro-09, document 2, page 17.

31

1 Il convient de mentionner que la majoration prochaine du seuil d'efficacité minimal à 90 % pour
 2 les nouveaux appareils à air pulsé résidentiel, aura comme conséquence que plusieurs
 3 programmes d'appareils du PGEÉ deviendront caducs étant donné que la transformation de
 4 marché sera complétée. Dans ce contexte, les activités de recherche et les projets de
 5 développement prennent une importance accrue dans le développement éventuel de nouveaux
 6 programmes visant des technologies innovatrices, tels que la géothermie à gaz naturel,
 7 l'énergie solaire, etc.

8 **5.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Code PAEE	Description de la mesure	Description de la recherche	Suivi
AR101	Recherche sur les systèmes de chauffage (R-CII)	Gaz Métro analysera les technologies et services pouvant répondre aux besoins de chauffage et ce, autant dans le marché résidentiel qu'affaires (CII). Voici, notamment quelques possibilités : impact de l'entretien des chaudières dans le marché résidentiel et dans les immeubles où l'on retrouve des systèmes de chauffage communs chez la clientèle à faible revenu; Gaz Métro effectuera, entre autres, des recherches en laboratoire, des bancs d'essais, etc.	L'étude sur l'impact de l'entretien des chaudières pour le marché affaire est complétée et a révélé qu'il n'existait que peu de potentiel. Il a été décidé de prolonger le mandat du CTGN au marché résidentiel avec un certain nombre de sites avec des unités murales.
AR102	Chauffe-eau plus efficace – eau chaude sanitaire (R-CII)	Un projet vise la création et le développement d'un chauffe-eau avec ou sans réservoir affichant une efficacité plus grande que les appareils traditionnels.	Plusieurs distributeurs gaziers canadiens participent à ce projet. Actuellement, le projet est en phase de lancement d'un concours mondial dans le but de développer un chauffe-eau plus efficace. Le CEE (Consortium for Energy Efficiency) effectue plusieurs études en ce sens et Gaz Métro entend renforcer son partenariat avec cet organisme.
AR116	Projets de	Un projet de démonstration visant à	L'AQME a été mandatée afin de trouver

Code PAEE	Description de la mesure	Description de la recherche	Suivi
	démonstration en partenariat (R-CII)	<p>tester les économies à l'aide d'une approche de « Recommissionning » continue de cheminer. Les bâtiments sont sélectionnés et les mesures à tester retenues.</p> <p>D'autres technologies feront l'objet d'examens de la part de Gaz Métro; la géothermie au gaz naturel demeure un secteur, entre autres, sur lequel Gaz Métro souhaite approfondir ses connaissances.</p>	<p>des projets dans lesquels on pourra démontrer l'impact du « Recommissionning ». Ce projet est réalisé en partenariat avec Hydro-Québec et l'AEÉ.</p> <p>Une vaste étude est aussi en cours afin de valider l'efficacité des appareils au mazout lourd versus ceux au gaz naturel afin de démontrer que la substitution du gaz naturel par cette forme d'énergie n'est peut-être pas aussi économique qu'il ne paraît, sans compter les effets néfastes au point de vu environnemental d'utiliser le mazout lourd plutôt que le gaz naturel.</p>
AR118	Outil de diagnostic énergétique (Scanner bleu) (CII)	Faire bénéficier les clients affaires consommant moins de 75 000 m ³ d'un outil de diagnostic énergétique développé sur une plateforme Internet et visant à les sensibiliser à des mesures d'économie d'énergie spécifiques à leur type d'entreprise.	Assurer une diffusion efficace pour que les clients prennent connaissance de l'existence de l'outil et soient incités à l'utiliser.
AR119	Étude sur l'efficacité énergétique globale chez les clients (PGEÉ et hors PGEÉ)	Cette étude vise à saisir toute l'efficacité qui se fait chez les clients (PGEÉ et hors PGEÉ). Plusieurs mesures seront déployées dont un sondage téléphonique, suivi de visites de validation et d'un croisement avec les bases de données du PGEÉ. Cette étude permettra de valider de manière précise les économies chez les participants en plus de permettre de mesurer ce qui se fait en dehors du PGEÉ. Ce sera un outil de mesure qui contribuera à expliquer les causes de la	Gaz Métro envisage de déployer cette recherche d'envergure auprès de sa clientèle dès le printemps 2008.

Code PAEE	Description de la mesure	Description de la recherche	Suivi
		baisse d'intensité énergétique des clients.	

1

1

5.2 RECHERCHE DE MARCHÉ

Code PAEE	Description de la mesure	Description de la recherche	Suivi
AR203	Participation aux activités d'organismes spécialisés en EÉ (R-CII)	Gaz Métro participe activement aux activités d'organismes spécialisés en EÉ. Cette participation lui permet de bénéficier de l'expertise, du savoir-faire et du support en matière de conception, de développement, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes d'efficacité énergétique.	Les participations passées et futures permettront à Gaz Métro de colliger de l'information utile à l'amélioration continue des programmes du PGEÉ. Dans la prochaine année, Gaz Métro souhaite devenir plus active dans certains organismes tels que le CEE et la CGA.
AR205	Mesurage en temps réel et profil de charges (R)	Mesurage en temps réel des générateurs d'air chaud et des chauffe-eau dans 51 maisons unifamiliales.	Lors du dernier exercice tarifaire, Gaz Métro a procédé au remplacement d'appareils de chauffage par des appareils à haute efficacité chez 3 autres clients. Gaz Métro désire continuer d'examiner les consommations de tous les participants à cette activité de recherche qui constitue une base d'information considérable. Présentement, parmi les clients participants, un nombre de 10 ont des appareils neufs à haute efficacité.
AR206	Chiffrier du PGEÉ et développement d'un système de suivi central des PAEE (RCII)	Mise à jour de la base de données centrale du PGEÉ.	Une attention spécifique est apportée en regard de la qualité des données saisies dans la base de données centrale du PGEÉ. Avec les nombreux changements demandés, la prochaine année verra le chiffrier sensiblement modifié.

Code PAEE	Description de la mesure	Description de la recherche	Suivi
AR208	Participation aux sous-comités techniques de CSA à Toronto pour l'élaboration de normes standards de tests afin d'établir l'efficacité énergétique des appareils au gaz naturel.	Il est important que Gaz Métro fasse partie intégrante de ce processus qui déterminera finalement l'efficacité des équipements utilisés par notre clientèle.	Un conseiller de Datech est mandaté afin de siéger sur les comités qui se réunissent plusieurs fois par année. Son rôle est de représenter les intérêts de Gaz Métro à cette table. Les équipements visés par ces normes sont : <ol style="list-style-type: none"> 1) Fournaise et chaudière résidentielle 2) Foyer au gaz 3) Sécheuse résidentielle 4) Chauffe-piscine 5) Chauffe-eau instantané 6) Fournaise et chaudière commerciale et industrielle 7) Système intégré de chauffage et de ventilation résidentiels 8) Aérotherme 9) Ajout possible d'autres appareils durant l'année
AR-209	Vaste étude de marché auprès de la clientèle à faible revenu.	Étude permettant d'aller chercher les informations suivantes : proportion plus précise de ménages à faible revenu chez la clientèle de Gaz Métro, type de logement, parc d'équipement à gaz naturel, proportion de propriétaires et de locataires, responsabilité face à la facture de gaz naturel, données sur l'enveloppe du bâtiment, profil sociodémographique complet, etc. Une étude spécifique au marché des unités murales, très présentes chez la clientèle des ménages à faible revenu, est aussi prévue.	Dès l'automne 2007, Gaz Métro, en collaboration avec le FEÉ, entend mettre en branle cette vaste étude.

1

2 **6 LES PERTES DE REVENUS ET L'IMPACT TARIFAIRE**

3 **6.1 LE CALCUL DES PERTES NETTES DE REVENUS**

4 Avec la mise en place du nouveau mécanisme incitatif, Gaz Métro est neutralisée dans ses
5 revenus selon une nouvelle méthode qui fait en sorte que le suivi habituel des pertes de
6 revenus (MAPR) n'est plus requis. Naturellement, Gaz Métro continue de suivre les participants,
7 les économies générées et les dépenses du PGEÉ de la même manière, en effritant le cas
8 échéant certaines mesures (pour la prévision de la demande entre autres). Le tableau des
9 pertes de revenus prévues et réelles dans les tarifs ne sera plus présenté dans le cadre de la
10 cause tarifaire.

11 **6.2 L'IMPACT TARIFAIRE RÉSULTANT DE LA RÉALISATION DU PGEÉ**

12 Gaz Métro doit s'assurer que l'impact tarifaire qui résulte de l'implantation du PGEÉ n'est pas
13 de nature à compromettre sa situation concurrentielle, tout en lui permettant d'offrir des
14 programmes d'efficacité énergétique. Comme expliqué plus tôt, la Régie a énoncé de manière
15 non équivoque dans sa décision¹¹ ce qu'elle souhaite retrouver comme calcul de l'impact
16 tarifaire (voir section 3.10).

17

18 Ainsi, les tableaux X.1 et X.2 de la pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 18 et 19 ont
19 complètement été revus de manière à présenter *l'impact annuel de l'efficacité énergétique sur*
20 *les tarifs* ainsi que *l'impact global de l'efficacité énergétique sur les tarifs* et ce, par tarif, sous-
21 tarif et palier tarifaire.

22

23 Avec cette nouvelle manière de calculer, *l'impact annuel de l'efficacité énergétique sur les tarifs*
24 pour 2007-2008 est de 2,6 % alors que *l'impact global de l'efficacité énergétique sur les tarifs*
25 depuis le début du PGEÉ est de 4,1 %. Pour voir l'impact par tarif, sous tarif et palier tarifaire, il
26 faut consulter les tableaux X1 de la pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 18 et 19.

¹¹ D-2006-140, R3596-2006, 2006 09 26

1 7 DONNÉES DEMANDÉES PAR L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ
2 ÉNERGÉTIQUE

3 La Stratégie énergétique du Québec, déposée en mai 2006 et encadrée par la loi concernant la
4 mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions
5 législatives (*Projet de loi 52*), adoptée en décembre de la même année, fait appel aux
6 distributeurs d'énergie dans l'établissement des objectifs triennaux. Dans la préparation du Plan
7 d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (PEEÉNT), les distributeurs sont
8 tenus de fournir à l'AEÉ des prévisions dans le format requis par cette dernière, tel que le
9 stipule l'article 22.1 de la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique*, L.R.Q., chapitre A-7.001 :

10

11 « 22.1. *Tout distributeur d'électricité ou de gaz naturel doit établir et transmettre à l'Agence, dans le*
12 *délai qu'elle fixe :*

13 1. *ses cibles triennales d'efficacité énergétique en fonction des divers secteurs d'activité*

14 2. *un échéancier prévisionnel triennal pour l'atteinte de ces cibles*

15 3. *ses priorités d'action triennales en matière d'efficacité énergétique*

16

17 Selon la stratégie énergétique, la cible globale à atteindre pour le gaz naturel au Québec a été
18 fixée à 350 M m³ sur un horizon de 10 ans. Afin de réaliser cet objectif c'est un rythme d'environ
19 35 M m³ d'économies nettes qui devront donc être générées annuellement chez les clients de
20 Gaz Métro et de Gazifère. Avec la mise en place du nouveau mécanisme incitatif, l'objectif
21 annuel pour le PGEÉ de Gaz Métro au cours des trois prochaines années se situe autour de
22 24 M m³. Pour sa part, le FEÉ prévoit générer des économies d'environ 4 M m³ l'an prochain
23 alors que l'objectif de Gazière se situe, sous toutes réserves, aux environs de 1 M m³. Pour Gaz
24 Métro, il appert que le rôle de l'AEÉ sera, par ses initiatives en collaboration avec les
25 distributeurs, de générer un nouveau 7 M m³ supplémentaires qui va au-delà de ce que
26 génèrent actuellement les distributeurs gaziers et le FEÉ. Actuellement, le chaque mètre cube
27 net d'économie généré par le PGEÉ coûte environ 0,50\$/m³ alors que pour le FEÉ ce ratio est
28 d'environ 1\$/m³ brut, la différence du ratio étant notamment explicable par la nature même du
29 FEÉ et sa mission. Ainsi, sans en connaître la nature avant la décisions de la Régie en ce sens,
30 la quote-part que demandera l'AEÉ aux distributeurs devra tenir compte de cette réalité et
31 générer de nouveaux mètres cubes.

32

1 Dans le contexte actuel Gaz Métro est confiante de pouvoir atteindre les objectifs ambitieux
2 fixés par le gouvernement. Toutefois, si les règles du jeu viennent à changer radicalement cet
3 objectif pourrait devoir être ajusté en conséquence. Sur ce dernier point, Gaz Métro est d'avis
4 que l'AEÉ assumera un rôle de leader pour s'assurer que les calculs des taux d'opportunistes
5 de programmes visant l'utilisation de plus d'une forme d'énergie soient équitables, que l'effet de
6 bénévolat soit pris en compte, que les économies accordées pour des mesures intangibles le
7 soient de la même façon pour l'ensemble des distributeurs.

8

9 Afin de répondre adéquatement à la demande de l'AEÉ, Gaz Métro s'est retrouvée devant deux
10 problématiques devant être résolues. Dans un premier temps, l'AEÉ demande que les données
11 triennales soient fournies de manière trimestrielle selon une année qui débute le 1^{er} avril et se
12 termine le 31 mars, alors que les données du PGEÉ sont présentées selon l'année financière
13 de Gaz Métro, soit du 1^{er} octobre au 30 septembre. Il en résulte donc un chevauchement sur
14 deux années financières. Dans un deuxième temps, les segments de marchés demandés par
15 l'AEÉ ne concordaient pas avec la structure actuelle de segments de marché du PGEÉ. L'AEÉ
16 a donc proposé un mode de suivi qui correspond aux segments habituels du PGEÉ de Gaz
17 Métro.

18

19 Pour les données triennales, et par trimestre sur une période chevauchant deux années
20 financières, Gaz Métro a dû déployer une méthode permettant de faire un tel suivi. Ainsi, pour
21 les trois dernières années, Gaz Métro a procédé à une répartition des économies selon les
22 trimestres correspondant à ceux de l'AEÉ. Le tableau 7 qui suit présente la répartition moyenne
23 par marché pour chacun des trimestres. Pour les marchés résidentiels et VGE, la moyenne
24 s'avère assez représentative de la répartition que l'on observe à chaque année, soit une
25 répartition relativement uniforme dans le résidentiel, tandis que les économies des VGE se
26 concentrent au trimestre couvrant les mois de juillet à septembre. Pour le marché affaires (CII),
27 la répartition trimestrielle s'avère très variable d'une année à l'autre, il est donc possible que les
28 résultats que Gaz Métro fournira à l'AEÉ par trimestre varient de la prévision par marché.

29

1

Tableau 7 : Répartition des économies par trimestre

Marché	Avril à Juin	Juillet à Septembre	Octobre à Décembre	Janvier à Mars	Total
Résidentiel	17,1%	23,1%	28,5%	31,3%	100%
Affaires (CII)	28,7%	26,6%	14,7%	30,0%	100%
VGE	11,1%	73,0%	7,7%	8,3%	100%
Total	20,7%	45,6%	12,6%	21,0%	100%

2

3 Le Tableau 8 qui suit présente les données du plan triennal qui ont été envoyées à l'AEÉ à la
4 mi-avril afin de se conformer à l'obligation qui origine de la *Loi sur l'Agence de l'efficacité*
5 *énergétique*.

1 Tableau 8 : Cibles d'économies d'énergie du plan d'ensemble 2007-2010 en termes de mètres cubes économisés, par
2 trimestre 2007-2010

Programmes	Code	2007-2008					2008-2009					2009-2010					Total 2007-2010
		Avril - Juin	Juillet - Sept.	Oct. - Déc.	Janv. - Mars	Total	Avril - Juin	Juillet - Sept.	Oct. - Déc.	Janv. - Mars	Total	Avril - Juin	Juillet - Sept.	Oct. - Déc.	Janv. - Mars	Total	
Secteur résidentiel																	
Générateur d'air chaud 3 ^e génération - R Existant	PE 101	91 777	123 556	166 867	182 823	564 824	95 949	129 172	159 723	175 206	560 050	95 949	129 172	159 723	175 206	560 050	1 684 924
Générateur d'air chaud 3 ^e génération - R NC	PE 102	86 687	89 778	88 809	97 418	342 693	51 127	68 830	85 109	93 353	298 425	48 904	65 837	81 409	89 300	285 450	926 568
Thermostat électronique programmable	PE 103	47 028	63 312	73 067	80 149	263 556	42 325	56 981	70 457	77 287	247 050	40 758	64 870	67 848	74 425	237 900	748 506
Chaudière AFUE 85% et plus R	PE 111	18 160	24 448	26 452	29 016	98 076	15 890	21 392	26 452	29 016	92 750	15 890	21 392	26 452	29 016	92 750	283 576
Chauffe-eau instantané (projet pilote)	PE 113	2 142	2 883	5 649	6 197	16 870	4 525	6 091	7 532	8 262	26 410	5 656	7 614	9 415	10 328	33 013	76 293
Générateur d'air chaud - faibles revenus	PE 101F	0	0	4 167	4 571	8 737	3 337	4 493	5 556	6 094	19 480	5 006	6 739	8 333	9 141	29 220	57 437
Thermostat électronique programmable - faibles revenus	PE 103F	0	0	2 995	3 285	6 279	2 399	3 229	3 993	4 380	14 000	2 998	4 036	4 991	5 475	17 500	37 779
Chaudière AFUE 85% et plus R - faibles revenus	PE 111F	0	0	1 436	1 575	3 011	1 135	1 528	1 889	2 073	6 625	1 135	1 528	1 889	2 073	6 625	16 261
Sous-total résidentiel		225 794	303 978	369 241	405 034	1 304 048	216 687	291 717	360 710	395 676	1 264 790	216 296	291 190	360 060	394 962	1 262 508	3 831 346
Secteur Affaires																	
Chauffe-eau à efficacité intermédiaire (eau sanitaire)	PE 200	50 434	46 795	37 963	77 397	212 580	74 550	69 156	38 147	77 772	259 624	74 550	69 156	38 147	77 772	259 624	731 828
Générateur d'air chaud 3 ^e génération - CII	PE 201	13 667	12 678	15 236	31 062	72 643	29 775	27 621	15 236	31 062	103 694	29 775	27 621	15 236	31 062	103 694	280 031
Chaudière à efficacité intermédiaire	PE 202	341 278	316 585	163 446	333 229	1 154 538	255 538	237 049	130 757	266 583	889 928	255 538	237 049	130 757	266 583	889 928	2 934 394
Étude et encouragement à l'implantation (1,3.M)	PE 208	1 569 513	1 455 953	677 656	1 381 583	5 084 705	1 367 063	1 288 151	699 516	1 426 150	4 760 880	1 452 504	1 347 411	743 236	1 515 285	5 058 435	14 904 020
Chaudière et fournaise à condensation	PE 210	580 553	538 548	837 242	1 706 942	3 663 284	1 636 220	1 517 834	837 242	1 706 942	5 698 238	1 636 220	1 517 834	837 242	1 706 942	5 698 238	15 059 760
Chauffe-eau à condensation (eau sanitaire)	PE 212	47 278	43 858	78 857	160 772	330 765	154 111	142 960	78 857	160 772	536 700	154 111	142 960	78 857	160 772	536 700	1 404 165
Infrarouge (1,3.M)	PE 215	152 158	141 149	111 226	226 764	631 297	217 369	201 641	111 226	226 764	757 000	217 369	201 641	111 226	226 764	757 000	2 145 297
Sous-total CII		2 754 881	2 555 556	1 921 626	3 917 749	11 149 812	3 734 626	3 464 413	1 910 980	3 896 045	13 006 064	3 820 067	3 543 673	1 954 700	3 985 179	13 303 619	37 459 495
Secteur VGE																	
Étude et encouragement à l'implantation (4&5)	PE 211	665 956	4 390 374	721 864	772 570	6 550 763	1 034 636	6 820 930	721 864	772 570	9 350 000	1 034 636	6 820 930	721 864	772 570	9 350 000	25 250 763
Chaudière efficace (4&5)	PE 213	1 917	12 641	25 101	26 864	66 524	35 977	237 182	25 101	26 864	325 125	35 977	237 182	25 101	26 864	325 125	716 774
Infrarouge (4&5)	PE 217	8 377	55 224	3 860	4 131	71 592	8 299	54 713	5 790	6 197	75 000	11 066	7 720	8 263	100 000	246 592	262 592
Sous-total VGE		676 250	4 458 239	750 825	803 566	6 688 880	1 078 912	7 112 826	752 755	805 632	9 750 125	1 081 679	7 131 064	754 685	807 697	9 775 125	26 214 130
Total annuel plan d'ensemble		3 656 925	7 317 773	3 041 692	5 126 349	19 142 739	5 030 225	10 868 956	3 024 446	5 097 353	24 020 979	5 118 042	10 965 927	3 069 445	5 187 839	24 341 252	67 504 970
Total cumulé plan d'ensemble		3 656 925	10 974 698	14 016 390	19 142 739	19 142 739	24 172 964	35 041 920	38 066 366	43 163 718	43 163 718	48 281 760	59 247 687	62 317 132	67 504 970	67 504 970	67 504 970
Secteur Recherche et développement	Gaz Métro effectue plusieurs activités de recherche et de développement dans le cadre de son PGEE, toutefois il ne s'attribue aucune économie en mètres cubes pouvant résulter de ces activités. La liste des activités est présentée dans la présente cause tarifaire à la section 5.																

Note : Le plan présenté par Gaz Métro a un objectif dépassant 24Mm³ annuellement et arrive au-delà de 72Mm³ pour une période de 3 ans. Toutefois, les deux premiers trimestres de l'année de l'AEÉ sont dans la présente année où l'objectif n'était que de 17Mm³, d'où le fait qu'après trois ans le présent tableau est à 67,5Mm³.

1 **8 LES RESSOURCES REQUISES**

2 Les ressources requises pour mettre en place le PGEÉ 2007-2008, en faire le suivi et
3 l'évaluation sont exprimées ici en termes monétaires.

4
5 Afin de lui permettre d'implanter le PGEÉ 2007-2008, Gaz Métro demande à la Régie de lui
6 accorder un budget de 11 848 496 \$, incluant 9 651 032 \$ en aides financières et 2 197 464 \$
7 en dépenses d'exploitation et ce, pour l'exercice financier 2007-2008 (voir tableau XI.1 de la
8 pièce Gaz Métro-9, document 2, page 20).

9
10 Tel qu'expliqué plus tôt, la mise en place du PEEÉNT par l'AEÉ vient changer les façons de
11 faire des distributeurs, ce qui occasionne une charge additionnelle pour Gaz Métro. De plus,
12 l'efficacité énergétique continue de prendre une place de plus en plus importante dans les
13 activités de Gaz Métro. Ces aspects l'ont donc amenée à s'interroger sur la structure de son
14 équipe dédiée au PGEÉ. Ainsi, afin d'être en mesure de réaliser l'ensemble des tâches qui
15 incombent à Gaz Métro, l'équipe sera dorénavant composée d'un conseiller principal et de
16 quatre conseillers en efficacité énergétique. Le tableau qui suit illustre bien que la plupart des
17 budgets prévus sont toutefois retournés aux clients sous forme d'aide financière directe. Gaz
18 Métro continue ses efforts afin de maintenir ses frais d'exploitation autour de 20 % du budget
19 prévu, comme le démontre le tableau qui suit.

20
21 **Tableau 9 : Répartition des budgets entre les aides financières et les dépenses**
22 **d'exploitation**

	Budget prévu dans les causes tarifaires					Budget réel				
	Dépenses d'exploitation	%	Aide financière	%	Total	Dépenses d'exploitation	%	Aide financière	%	Total
2001	1 228,1	70%	515,5	30%	1 743,6	1 111,9	76%	341,8	24%	1 453,7
2002	1 282,0	40%	1 902,0	60%	3 184,0	1 158,5	36%	2 053,3	64%	3 211,8
2003	1 269,0	32%	2 746,9	68%	4 015,9	1 219,1	32%	2 576,4	68%	3 795,5
2004	1 569,0	31%	3 432,5	69%	5 001,5	1 268,7	23%	4 285,8	77%	5 554,5
2005	1 389,0	27%	3 730,1	73%	5 119,1	995,6	15%	5 730,9	85%	6 726,5
2006	1 646,5	25%	4 952,4	75%	6 598,9	1 437,7	14%	9 015,4	86%	10 453,1
2007	1 646,0	21%	6 223,3	79%	7 869,3	nd		nd		nd
2008	2 197,5	19%	9 651,0	81%	11 848,5	nd		nd		nd

1 Les budgets des années subséquentes, soit pour les années financières 2008-2009 et 2009-
2 2010 (voir tableaux XI.2 et XI.3 de la pièce Gaz Métro-9, document 2, pages 21 et 22) ne sont
3 présentés qu'à titre indicatif et sont sujets à modification lors de la prochaine mise à jour
4 annuelle du PGEÉ. Le tableau XI.4 de la pièce Gaz Métro-9, document 2, page 23, présente le
5 total du budget du PGEÉ – Horizon 2007-2010.

6

7 Enfin, le tableau XII de la pièce Gaz Métro-9, document 2, page 24 présente une prévision
8 budgétaire de participants et d'économies allant jusqu'à l'exercice financier 2011-2012.

1 **9 LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS**

2	AEÉ :	Agence de l'efficacité énergétique (provincial)
3	ACEEE :	American Council for an Energy Efficient Economy
4	AFUE :	Annual fuel utilisation efficiency (efficacité annuelle de l'utilisation de combustible)
5	AQME :	Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
6	BTU:	British Thermal Unit = 0,94782 GJ
7	CEE :	Consortium for Energy Efficiency
8	CII :	Commercial, Institutionnel, Industriel (excluant les clients VGE)
9	CTGN :	Centre des technologies du gaz naturel
10	DGN :	Distributeurs de gaz naturel
11	EC :	Efficacité de combustion
12	EÉ :	Efficacité énergétique
13	ET :	Efficacité thermique
14	ÉTG :	École des technologies gazières
15	FE :	Facteur énergétique
16	GE	Grandes entreprises
17	GES :	Gaz à effet de serre
18	GJ:	Gigajoule
19	MAPR :	Mécanisme d'ajustement des pertes de revenus
20	OEÉ :	Office de l'efficacité énergétique (fédéral)
21	PAEÉ :	Programmes et activités en efficacité énergétique
22	PCGM :	Partenaire Certifié Gaz Métro
23	PEEÉNT :	Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (AEÉ)
24	PGEÉ :	Plan global en efficacité énergétique
25	PRI :	Période de retour sur investissement
26	RNCan :	Ressources naturelles Canada
27	SCGM :	Société en commandite Gaz Métro
28	TCS :	Test du coût social
29	TCTR :	Test du coût total des ressources
30	TNT :	Test de neutralité tarifaire
31	TP :	Test du participant
32	TU :	Test de l'utilité
33	VGE :	Ventes aux grandes entreprises